

GPM Assurances

Rapport de durabilité

Article 29 de la Loi Energie Climat (LEC)

Exercice 2024

30 juin 2025

Caveat

Le présent rapport a pour objet la meilleure information des adhérents et du public sur la situation extra financière de l'organisme GPMA, ci-après aussi nommée « GPM Assurances »

Les éléments ici rapportés sont exacts et établis de bonne foi.

Table des matières

1. Gouvernance RSE renforcée	4
2. Impact environnemental et transition écologique	4
3. Impact social et sociétal : une démarche inclusive et solidaire	5
4. Impact économique et investissements responsables	8
Conclusion : une dynamique RSE de progrès continu	9
II. Informations relatives à la démarche générale de l'entité	9
1. Moyens d'information	11
2. Liste des produits financiers ESG (article 8 et article 9 SFDR)	11
3. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion	13
4. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG.	13
III. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité	13
1. Description des ressources dédiées à l'ESG	13
2. Actions menées pour renforcer les capacités internes pour contribuer à la transition	14
IV. Gouvernance de l'ESG au sein de GPMA	15
1. Connaissance et expérience des instances de gouvernance	15
2. Inclusion des facteurs ESG dans la politique de rémunération	15
3. Intégration des facteurs ESG dans le règlement interne du conseil de surveillance.	16
V. Information sur la stratégie d'engagements auprès des gérants et émetteurs	16
1. Stratégie d'engagement auprès des sociétés de gestion et émetteurs	16
2. Politique de vote	16
3. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel	17
VI. Informations relatives à la part des encours alignés avec la Taxonomie (des combustibles fossiles)	18
VII. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris	19
1. Objectif quantitatif à horizon 2030 et 2040	19
2. Quantification des résultats avec des indicateurs	20
3. Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement	21
4. Évolution de la Stratégie d'Investissement et Alignement avec l'Accord de Paris	21
5. La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus	22
VIII. DECLARATION DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES	22
1. Cadre réglementaire :	22
2. Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	22
3. Déclaration des principales incidences négatives	24
IX. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité .	29

X. Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	29
XI. Informations sur un plan d'amélioration continue	40
XII. Glossaire	41

Un engagement mutualiste au cœur du développement durable

Groupe Pasteur Mutualité inscrit durablement la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) au cœur de sa stratégie mutualiste. En 2024, les engagements RSE poursuivent les actions déjà initiées en 2023 tout en intégrant de nouvelles initiatives, qui ensemble témoignent d'une dynamique d'amélioration continue et d'innovation responsable.

Notre démarche RSE est structurée autour de quatre axes majeurs : gouvernance, environnement, impact social et sociétal, et investissement responsable.

1. Gouvernance RSE renforcée

Structuration du Comité RSE

En continuité avec 2023, le Comité RSE (anciennement Comité Sobriété) est pleinement opérationnel, animé par un collaborateur spécialement détaché. Cette organisation permet de suivre efficacement les sujets liés à la RSE et d'assurer une intégration cohérente de la démarche RSE dans toutes les activités du groupe.

Implication stratégique de la Direction

La nomination dès 2023 d'une Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources Humaines, de la RSE et de la Transformation consolide la prise en compte des enjeux RSE au plus haut niveau de gouvernance.

Cybersécurité et protection des données

Groupe Pasteur Mutualité a renforcé sa politique de cybersécurité en 2024 avec l'intégration d'un chatbot Teams IDECSI. Cet outil permet de prévenir les risques cyber grâce à une surveillance proactive des accès aux données sensibles, garantissant la sécurité et la confidentialité des informations.

2. Impact environnemental et transition écologique

Sensibilisation des collaborateurs aux enjeux climatiques

Groupe Pasteur Mutualité poursuit en 2024 la sensibilisation active de ses équipes à travers les ateliers de la « Fresque du Climat », créant une prise de conscience accrue et mobilisant concrètement les salariés dans la réduction des impacts environnementaux au quotidien.

Mobilité durable

En 2024, Groupe Pasteur Mutualité continue d'améliorer sa politique mobilité en atteignant 96% de véhicules électriques dans sa flotte automobile (contre 95% en 2023). Nous proposons des rendez-vous à distance avec nos conseillers comme alternative aux déplacements physiques. Nous avons mis en place des créneaux « verts » lors de la prise de rendez-vous, permettant ainsi d'optimiser les déplacements et de réduire notre empreinte carbone. Un rendez-vous sur deux est réalisé à distance.

Les forfaits mobilité durable (transports en commun, covoiturage, vélos), de même que le travail à distance jusqu'à 3 jours par semaine, pour les collaborateurs encouragent une réduction substantielle de l'empreinte carbone liée aux déplacements professionnels.

Par ailleurs, des bornes de recharge électrique ainsi que des vélos électriques sont mis à disposition des collaborateurs au siège.

Économies d'énergie et consommation responsable

En continuité de 2023, Groupe Pasteur Mutualité maintient en 2024 un contrat d'électricité 100% verte pour son siège social, soutenant ainsi activement la transition énergétique vers des sources renouvelables.

De plus, les températures des locaux restent optimisées à 19°C en hiver et 24°C en été, complétées par un dispositif d'éclairage LED et de capteurs de présence, réduisant efficacement la consommation énergétique des bâtiments.

Dématérialisation et gestion responsable des déchets

La démarche zéro papier est poursuivie en 2024, limitant fortement la consommation de ressources (95% des demandes d'adhésion sont dématérialisées). L'espace adhérent en ligne et l'application mobile permettent un accès rapide aux documents et facilitent les échanges, réduisant ainsi la consommation de papier et optimisant nos processus.

En 2024, nous avons renforcé notre démarche de tri sélectif avec l'installation de bacs spécifiques pour les biodéchets, permettant leur valorisation en compost. En parallèle, nous poursuivons activement l'acquisition de matériel informatique reconditionné et maintenons notre partenariat avec WeeeDoIT pour le recyclage et la revalorisation des équipements, ce qui nous a permis d'éviter l'émission de 540 kg de CO₂ en 2024 et de contribuer à une économie circulaire.

Biodiversité urbaine

Les ruches installées sur le toit du siège social (production de 50 kg de miel distribué aux collaborateurs) se voient complétées en 2024 par de nouveaux nichoirs à oiseaux et hôtels à insectes, renforçant les actions concrètes pour la biodiversité locale.

3. Impact social et sociétal : une démarche inclusive et solidaire

Qualité de vie au travail et inclusion sociale

Le maintien des conditions de travail flexibles avec le travail à distance (jusqu'à trois jours par semaine), des horaires décloisonnés et l'intervention du personnel de ménage en journée pendant les heures de bureau, améliore durablement la qualité de vie professionnelle. La signature de 15 contrats d'alternance en 2024 consolide l'engagement du groupe envers l'emploi des jeunes.

Nous proposons des formations managériales pour renforcer les compétences en gestion d'équipe, et animons des ateliers de codéveloppement pour les collaborateurs afin de favoriser un environnement de travail positif et inclusif. Le programme GPM FACTORY pour les jeunes collaborateurs, axé sur l'innovation initié en 2023 s'est poursuivi en 2024.

Nous participons activement au DUODAY en accueillant des personnes en situation de handicap, en formant des duos avec nos collaborateurs. Cette démarche sensibilise nos équipes à l'importance d'une inclusion durable et réelle.

GPM Prévention (nouveau 2024)

Lancement de GPM Prévention en janvier 2024 : un service dédié à la prévention des risques maladie et arrêt de travail intégré en inclusion des contrats santé et prévoyance des adhérents.

Ce forfait prévention permet l'accès à une plateforme en ligne regroupant des ressources variées en sport santé, qualité de vie au travail, prévention du burn-out et des addictions, ainsi que dépistage des cancers. Des programmes personnalisés et des contenus exclusifs en vidéo, incluant des séances de cardio-boxe, yoga, Pilates, et des conseils en diététique et gestion du stress sont mis à disposition.

Les collaborations avec des start-ups e-santé spécialisées (Numa Health, Kwit, Sobero, Dépist&Vous, Mila-Learn) renforcent l'efficacité de ce dispositif inédit.

En avril 2024, une extension du service a été offerte aux collaborateurs de GROUPE PASTEUR MUTUALITE bénéficiant du contrat de prévoyance assuré par AGMF Prévoyance, avec accès aux services de prévention, gestion du stress, nutrition et bien-être.

Engagement sportif et prévention active

Parce que la santé et le bien-être constituent le cœur de notre démarche mutualiste, nous avons mis en place des initiatives fortes autour de l'activité physique, du sport-santé et de la prévention. À travers ces actions, le Groupe Pasteur Mutualité encourage activement ses collaborateurs, ses adhérents ainsi que les professionnels de santé à adopter un mode de vie actif et préventif, favorisant ainsi leur bien-être physique et mental au quotidien.

- **Promotion du sport-santé : Team Sport Santé Villa M**

La Team Sport Santé Villa M a accompagné pendant deux ans quatre athlètes issus du milieu médical et paramédical qualifiés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. À travers ce partenariat emblématique, ces athlètes incarnent les valeurs mutualistes du sport-santé, de la prévention et de la résilience. Des actions de sensibilisation auprès des jeunes, notamment des collégiens, ont été organisées pour promouvoir dès le plus jeune âge l'importance de l'activité physique.

- **Séances de boxe à l'hôpital**

Nous organisons des séances de boxe à destination des équipes médicales et soignantes au sein d'établissements de santé. Ces sessions ont pour objectif de permettre aux professionnels de santé de mieux gérer leur stress professionnel, tout en favorisant leur récupération physique et mentale. En 2024, 710 séances ont ainsi été réalisées. Des séances sont également proposées aux collaborateurs du Groupe.

- **Prévention du burn-out avec M-Soigner**

En collaboration avec M-Soigner, Groupe Pasteur Mutualité propose des actions de formation spécifiques de prévention contre le burn-out destinées aux professionnels de santé. Ces formations visent à prévenir ou réduire l'apparition, le développement et la gravité des troubles liés à l'épuisement professionnel, améliorant ainsi durablement la qualité de vie des soignants et de leurs patients.

- **Programme M : accompagnement des soignants en souffrance**

Nous sommes l'un des principaux mécènes du Programme M, une initiative de prévention et d'accompagnement fondée sur le principe d'échange pair-à-pair. Ce dispositif vise à soutenir concrètement les médecins et les soignants confrontés à des situations de détresse ou d'épuisement.

- **Ateliers de prévention des conflits et agressions en milieu hospitalier**

Nous mettons en place des ateliers dédiés à la gestion des conflits et à la prévention des agressions spécifiquement destinés aux équipes soignantes en milieu hospitalier. Ces formations visent à mieux équiper les professionnels face à des situations délicates, renforçant leur sécurité et leur sérénité au quotidien.

- **Actions de prévention et promotion du sport auprès des collaborateurs**

Nous encourageons activement nos collaborateurs à pratiquer régulièrement une activité physique grâce à des événements internes adaptés à tous les niveaux : défis sportifs, séances de boxe, cours collectifs diversifiés. Ces initiatives favorisent directement leur santé physique et mentale, ainsi que leur motivation au travail.

- **Challenge sportif GPM Mouv' 2024**

Du 10 au 23 juin 2024, nos collaborateurs ont relevé le défi sportif GPM Mouv'. Au total, ils ont parcouru 20 295 km, dépassant largement l'objectif initial de 15 000 km. Cette performance collective a permis de reverser une somme de 10 000 € à l'association L'Arche à Paris, qui accompagne les personnes en situation de handicap mental.

- **Journée dédiée à la prévention santé : 17 septembre 2024**

Nous avons organisé une journée dédiée à la prévention santé à notre siège du 1 boulevard Pasteur. Nos collaborateurs ont pu bénéficier de bilans de santé personnalisés, de séances de sophrologie et de gestion du stress, ainsi que de dépistages du cancer de la peau. Cette journée était animée par des experts et des startups partenaires telles que Numa Health et Dépist&Vous, renforçant notre démarche de prévention active et de bien-être au travail.

- **Octobre Rose 2024 : sensibilisation au cancer du sein**

En octobre 2024, dans le cadre de la campagne Octobre Rose, nous avons organisé au siège une journée dédiée à la sensibilisation au cancer du sein. Animée par une chargée de mission de la Ligue contre le Cancer, cette journée a permis aux participants d'apprendre les gestes de l'auto-examen des seins à l'aide d'un buste en silicone et de bénéficier de conseils personnalisés sur la prévention.

- **Campagne Movember 2024 : prévention des cancers masculins**

En novembre 2024, dans le cadre de Movember, nous avons organisé une journée consacrée à la prévention et au dépistage des cancers masculins (prostate et testicules). Des experts sont intervenus pour sensibiliser nos collaborateurs aux bonnes pratiques de prévention et à l'importance du dépistage précoce, contribuant ainsi à renforcer leur vigilance sur ces enjeux majeurs de santé masculine.

Soutenir la recherche et favoriser l'expertise : l'engagement du Groupe Pasteur Mutualité

Le 25 janvier 2024, GPM Kiné et Groupe Pasteur Mutualité ont organisé à Paris, à la Villa M, un symposium gratuit dédié à la santé féminine et à la kinésithérapie. Cet événement a permis à des spécialistes d'aborder des sujets clés tels que la grossesse, la ménopause, l'endométriose, la sénologie et l'obésité, illustrant le rôle essentiel de la kinésithérapie à chaque étape de la vie des femmes.

Groupe Pasteur Mutualité initiateur des « Dialogues de la Santé », participe à la deuxième édition le 30 mai 2024, avec Villa M et en partenariat avec « Le Point » sur le thème « IA & santé : Miracle ou Mirage ? ». Cet événement majeur a réuni les plus grands experts en santé (professionnels de santé, startups, représentants d'institutions, décideurs politiques...) pour débattre des enjeux économiques, juridiques ou éthiques de l'IA dans la santé.

Dans le cadre de son soutien à la recherche médicale, Groupe Pasteur Mutualité a décerné en 2024 les Bourses Villa M à huit jeunes chercheurs en santé. Chacun des lauréats a reçu une dotation de 10 000 ou 5 000 euros destinée à financer leurs travaux innovants. Cette initiative a été rendue possible par l'engagement continu de Groupe Pasteur Mutualité et de ses mutuelles partenaires en faveur de l'innovation médicale et du progrès en santé. La cérémonie de remise des bourses s'est tenue le 6 septembre 2024 à Villa M, en présence du comité scientifique du fonds de dotation Villa M et des Présidents des mutuelles.

Solidarité et cohésion sociale

En 2024, Groupe Pasteur Mutualité a organisé, en partenariat avec Villa M et l'association Les Bouffons de la Cuisine, une opération solidaire d'envergure consistant à distribuer 1000 repas à destination des étudiants en santé en situation de précarité, dans plus de 15 villes en France.

Cette même année, le lancement de la plateforme « M Générations » a permis de faciliter la cohabitation intergénérationnelle entre étudiants en santé et professionnels de santé seniors. Ce dispositif innovant

constitue une réponse concrète aux difficultés de logement des étudiants tout en luttant activement contre l'isolement social des seniors.

Par ailleurs, Groupe Pasteur Mutualité continue de proposer l'hôtel hospitalier à proximité de l'hôpital Necker, qui en 2024 a permis d'offrir 1000 nuitées aux familles d'enfants hospitalisés. La plateforme d'entraide financière est également maintenue pour accompagner efficacement les adhérents confrontés à des difficultés économiques ponctuelles ou durables.

En interne, nos équipes se sont mobilisées tout au long de l'année autour d'ateliers réguliers permettant aux collaborateurs de partager leurs passions, leurs compétences et leurs savoir-faire, renforçant ainsi la cohésion et le lien social. Cette dynamique collective s'est exprimée de façon solidaire à l'occasion des fêtes de fin d'année avec la confection de boîtes cadeaux offertes aux personnes en situation de précarité, en collaboration avec la Fabrique de la Solidarité.

4. Impact économique et investissements responsables

En 2024, nous avons renforcé notre stratégie d'investissement responsable en prenant une participation de 15% dans Homa Capital, société de gestion d'actifs engagée dans une finance durable. Signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), Homa Capital développe des fonds spécialisés dans le financement de projets à fort impact social.

Cette prise de participation s'inscrit dans la continuité de nos engagements en faveur d'une économie plus vertueuse, intégrant des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans ses choix d'investissement.

Veille et expérimentation de startups du GreenTech.

Dans le cadre de notre engagement en faveur du développement durable, nous avons mis en œuvre plusieurs initiatives économiques visant à renforcer notre écosystème et à soutenir des projets à fort impact sociétal. Nous étudions les opportunités de partenariats et d'acquisitions, notamment avec des entreprises innovantes dans le secteur de la e-santé et de la GreenTech.

1. Présentation du programme iMpulsion et ses objectifs

Le programme iMpulsion, créé par Groupe Pasteur Mutualité, est un accélérateur de startups spécialisé dans le domaine de la e-santé.

Il vise à soutenir les startups innovantes en leur offrant un accompagnement personnalisé, des opportunités de mentorat, et un accès à un réseau étendu de professionnels de santé, d'investisseurs, et de partenaires stratégiques.

Les principaux objectifs du programme sont de :

- Favoriser l'innovation en santé : aider les startups à développer des solutions innovantes qui améliorent la qualité et l'efficacité des soins de santé.
- Intégrer des Critères ESG dans le programme iMpulsion.

Les dimensions sociétales et environnementales sont prises en compte dès la sélection des startups. Le programme d'accélération encourage et contribue à l'amélioration de ces critères tout au long de l'accompagnement, par exemple en promouvant un usage responsable de l'Intelligence Artificielle (IA), en favorisant l'accès équitable aux soins de santé pour toutes les populations, en intégrant des pratiques de gestion durable des ressources, en promouvant l'égalité hommes-femmes, et en répondant aux besoins spécifiques de la santé de la femme.

- Faciliter l'accès aux financements : accompagner les startups dans leurs levées de fonds et les mettre en relation avec des investisseurs potentiels dont le Groupe Pasteur Mutualité qui a dédié une enveloppe budgétaire de 10 M€ dans son plan stratégique.

2. Startups du programme iMpulsion 2024

10 startups ont été sélectionnées pour le programme iMpulsion en 2024.

Ces startups couvrent diverses catégories telles que le parcours de soins, la santé de la femme, la prévention, l'aide au diagnostic, l'IA au service des praticiens ou de l'organisation des soins, le reconditionnement du matériel médical.

3. Accompagnement et études sur les levées de fonds

Le programme iMpulsion accompagne chaque startup dans sa quête de financement en réalisant des études approfondies et en fournissant un soutien personnalisé. Cet accompagnement comprend :

- L'évaluation des besoins financiers : analyse détaillée des besoins financiers de chaque startup, identification des opportunités de financement et élaboration de stratégies adaptées.
- La préparation aux levées de fonds : organisation de sessions de mentorat et d'ateliers pour préparer les startups à présenter leurs projets aux investisseurs potentiels. Ces sessions incluent la révision des « pitches », des business plans et des stratégies de communication.
- La mise en relation avec des investisseurs : facilitation des rencontres entre les startups et des investisseurs via des événements de networking, des présentations privées et des forums d'investissement.
- Le suivi et support continu : suivi régulier des progrès des startups et fourniture de conseils continus pour ajuster les stratégies de levée de fonds en fonction des retours des investisseurs et des évolutions du marché.

4. Veille et expérimentation de startups du GreenTech

Le programme iMpulsion intègre une dimension de veille technologique et d'expérimentation avec les startups du GreenTech. Cette approche permet de :

- Surveiller les avancées technologiques et d'usage dans le domaine de la GreenTech et d'identifier les innovations susceptibles de transformer le secteur de la santé.
- Encourager les synergies entre les technologies de la santé et celles du GreenTech, créant ainsi des solutions hybrides qui répondent à la fois aux enjeux sanitaires et environnementaux.

En soutenant la croissance externe, en investissant dans des startups e-santé à fort impact sociétal, et en veillant à l'expérimentation des technologies et des usages GreenTech, le programme iMpulsion participe aux objectifs environnementaux. Il contribue ainsi à la transformation durable du secteur de la santé, en alignant les pratiques des startups et des entreprises établies avec les objectifs de durabilité environnementale et sociale.

Conclusion : une dynamique RSE de progrès continu

Groupe Pasteur Mutualité, à travers cette démarche structurée et ambitieuse, réaffirme en 2024 son engagement pour une croissance durable et inclusive. Nous renforçons ainsi notre mission mutualiste en agissant concrètement pour une société plus responsable, équitable et solidaire.

II. Informations relatives à la démarche générale de l'entité

GPM Assurances SA, ci-après dénommée « GPMA », est une société anonyme détenue par AGMF Prévoyance, structure de tête du Groupe Pasteur Mutualité.

GPMA offre principalement aux professionnels de santé une gamme de produits d'assurance incluant des assurances-vie et des solutions d'épargne, via notamment la gamme ALTISCORE. Elle propose également des couvertures en prévoyance, frais de santé, emprunteur et accident de la vie.

Notre politique d'Investissement Socialement Responsable (ISR) fait partie intégrante de la stratégie de développement durable de GPMA et se manifeste dans la gestion de nos placements. Elle vise à honorer l'engagement envers les intérêts à long terme de ses assurés tout en respectant les valeurs fondatrices du groupe.

En tant qu'investisseur de long terme, GPMA privilégie depuis plusieurs années l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), essentiels pour évaluer les risques et opportunités des investissements et pour influencer la valorisation des entreprises ainsi que la performance globale des actifs.

L'objectif consiste à maintenir la prise en compte des critères de responsabilité ESG dans la majorité de notre portefeuille d'actifs, en choisissant des gestionnaires et des titres conformes à ces critères.

Depuis plusieurs années, GPMA s'est inscrite dans une stratégie d'investissement durable visant à optimiser la gestion de ses actifs, qui s'élèvent (hors UC) à 845 millions d'euros au 31/12/2024. Principalement investis en titres vifs, actions et obligations, ces derniers représentent 81% de l'ensemble du portefeuille géré par Allianz Global Investors (AGI). Ce mandat est désormais classé article 8 du SFDR.

À partir du 1er janvier 2024, GPMA a renforcé son approche durable en appliquant une politique d'exclusion pour éviter les investissements non alignés avec ses valeurs et ses objectifs de durabilité.

En outre, dans sa stratégie de diversification, GPMA a choisi d'investir dans des fonds thématiques conformes aux articles 8 ou 9 du règlement SFDR, couvrant une large palette d'actifs cotés et non cotés. La part des actifs soumis à un processus ESG représente 92%, ce niveau matérialisant notre engagement pour une gestion responsable sur le long terme. Sont exclus de ce périmètre les liquidités courantes, l'immobilier, les unités de comptes et les fonds de private equity et private debt.

31/12/2024 en K€	VM	%tot
Couverture ESG	742 847	92%
Non couvert ESG	65 509	8%
	808 356	100%

Détail des actifs non couverts	VM	% actifs total
Private Asset (equity & dette)	17 814	2%
Immobilier papier	12 777	2%
Immobilier Villa M	24 825	3%
Liquidités	10 093	1%

GPMA propose des supports en unités de compte, offrant aux clients des solutions d'investissement diversifiées et adaptées à leur profil de risque.

31/12/2024 en K€	VM	%tot
Couverture ESG	38 951	48%
Non couvert ESG	42 765	52%
	81 716	100%

Cette démarche répond non seulement aux attentes des parties prenantes en matière de durabilité, mais contribue également de manière positive à la société et à l'environnement.

1. Moyens d'information

Ce rapport est annuel et destiné à nos adhérents, détaille les actions menées et les avancées réalisées dans ce domaine. Publié annuellement, ce rapport est disponible sur le site internet de Groupe Pasteur Mutualité (groupepasteurmutualité.fr) et est également communiqué à l'ACPR. Il offre une analyse approfondie des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) intégrés dans nos politiques d'investissement, expose les mesures spécifiques prises durant l'année, les résultats obtenus, et établit nos ambitions futures en matière de durabilité.

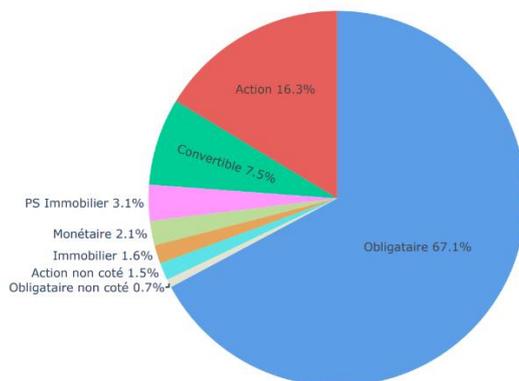
De plus sur le site GPM.FR, les offres assurances-vie commercialisées sont présentées avec les informations ISR et SFDR concernant les supports d'investissement permettant un choix éclairé à l'adhérent avant tout investissement.

La politique de placement Responsable de GPMA fait l'objet d'une révision annuelle par canton et est approuvée par le Conseil de surveillance, assurant ainsi une gestion alignée avec nos engagements en responsabilité sociale des entreprises (RSE). Cette communication annuelle permet à nos administrateurs de rester informés des initiatives et performances relatives aux enjeux financiers et extra financiers, assurant ainsi une transparence totale sur notre engagement et nos progrès dans ces domaines.

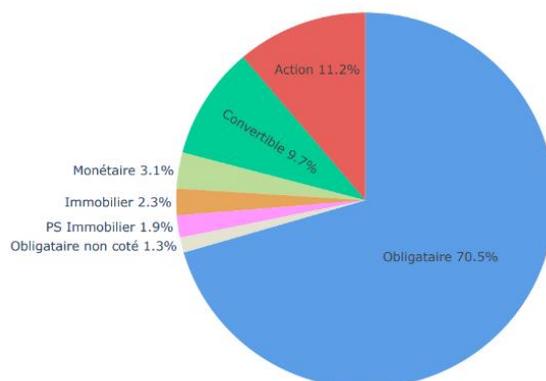
2. Liste des produits financiers ESG (article 8 et article 9 SFDR)

La gestion est réalisée par canton, au nombre de trois, répondant chacun à des contraintes de passif différentes : Altiscore, Repag, actif général.

Répartition des actifs GPMA au 31/12/2024 hors unités de comptes :



Répartition des actifs Altiscore Euro au 31/12/2024 :



La liste des fonds classifiés comme article 8 et 9 du SFDR (soit en valeur de marché soit 100% des fonds) en k€:

	Classification	VM	%VM
AG	SFDR	17 273	2%
Allianz Securicash SRI	8	1 092	0%
M Convertibles	8	5 007	1%
Bnp Paribas Asset Management	8	7 596	1%
Echiquier Agenor SRI MID CAP	8	3 578	0%
ALTISCORE		112 354	14%
GPM2A	8	26 196	3%
Palatine Planete	8	4 914	1%
Ostrum Cash Euribor	8	13 788	2%
Lazard Convertible Global	8	7 981	1%
LBPAM ISR Convertible Europe	8	9 868	1%
DNCA Convertibles	8	25 039	3%
Silver Autonomie	9	9 060	1%
Mirova euro green and sustainable bond fund	9	6 388	1%
DNCA Invest Beyond Semperosa	9	9 122	1%
REPAG		26 106	3%
Palatine Planete	8	2 044	0%
Ostrum Cash Euribor	8	2 931	0%
M Convertibles	8	6 878	1%
BSO Bio Santé	8	3 707	0%
UBS Convertible global	8	5 330	1%
Green and impact bond France d'Homa	9	5 216	1%
Total général		155 733	19%

La liste des Unités de Compte en k€ : Article 8 et 9 (soit en valeur de marché 43% des fonds commercialisés)

:

fund_name	SFDR_CLASSIFICATI
NATIXIS STRATEGIE Min Var	8
Natixis Souverains Euro RC	8
ALLIANZ VALEURS DURABLES RC	8
EUROSE C	8
TRUSTEAM OPTIMUM	8
CARMIGNAC PATRIMOINE	8
CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE	8
VEGA GRANDE ASIE part R	8
CARMIGNAC INVESTISSEMENT E EUR	8
PALATINE PLANETE A	8
Tricolore Rendement (Rothschild)	8
PALATINE PLANETE R	8
La française AM mon PEA	8
TRECENTO SANTE ISR R	8
BNPP DIVERSIPIERRE part P	8
DNCA ACTIONS EURO PME part R	8
TRECENTO ROBOTIQUE ISR R	8
OSTRUM SUSTA TRESO I1	8
PALATINE FRAN.MID.CAP R	8
Fidelity World A-EUR	8
Fidelity America A-EUR	8
HSBC GIF Euro High Yield Bond AC	8
BGF WORLD HEALTHSCIENCE A2	8
Schroder ISF EMMA Ddb AbsRet A EUR H Acc	8
JPM - Europe Dynamic Fund A (acc) - EUR	8
Schroder ISF Japanese Equity A1 EUR Hdg	8
Schroder International Selection Fund Global Climate	8
FIDELITY FDS EMME MKTS	8
BGF European Equity Income A2	8
CARMIGNAC EMERGING PATRIMOINE	8
NATIXIS SEEYOND GLOBAL	8
Global Healthcare (Rothschild)	8
CANDRIAM MULTI-ASSET I	8
MG LUX OPTIMAL INCOME FD A ACC	8
DNCA INVEST ALPHA BONDS B	8
EDR INCOME part CR	8
YCAP TACTICAL INVEST C	8
BNPP Aqua Classic	9
PALATINE EUROPE SUSTAINABLE EMPLOYEMENT	9
TF GLOBAL CLIENT FOCUS part R	9
La Française Lux Inflection Point Zero Carbon	9
CANDRIAM EQ L ONCOLOGY IMPACT	9

3. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion

L'intégration des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) est désormais déterminante dans le processus décisionnel pour l'attribution de mandats de gestion, ainsi que dans la sélection de fonds et de partenaires. Dans ce contexte, chaque gestionnaire de fonds ou partenaire potentiel fera l'objet d'une évaluation minutieuse basée sur des critères ESG stricts avant d'entamer toute collaboration. Cette évaluation initiale comprendra une analyse détaillée de leurs politiques et pratiques en matière de durabilité, y compris leur capacité à intégrer les principes ESG dans leurs stratégies d'investissement.

Il est également essentiel que ces partenaires affichent un engagement concret en matière de gouvernance, notamment en ce qui concerne la transparence, la gestion des conflits d'intérêts et l'application de politiques robustes de responsabilité sociale. De plus, la sélection des fonds implique un suivi régulier des performances ESG des investissements afin de garantir leur adéquation continue avec les valeurs et les objectifs de développement durable.

En adoptant cette approche, les institutions financières nous garantissent non seulement le respect des normes ESG, mais également un potentiel de croissance et de stabilité amélioré, alignant les objectifs d'investissement sur les exigences éthiques et environnementales des adhérents.

4. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG.

Bien que GPM Assurances ne soit pas directement labélisée, elle joue un rôle clé dans la distribution de produits d'épargne tels qu'Altiscore euros et unités de compte (UC), lesquels comportent des fonds avec des standards ESG élevés.

Ces fonds adhèrent aux critères spécifiés dans le paragraphe d) de l'article 4 du Règlement Disclosure (SFDR), démontrant ainsi leur conformité aux normes de durabilité requises.

Les fonds de GPMA s'alignent sur divers codes, chartes sectorielles et initiatives dédiées au développement durable, intégrant un processus ESG robuste tant dans le fonds euros que dans les Unités de Compte.

Notre approche adoptée permet ainsi d'offrir à nos clients des opportunités d'épargne qui visent non seulement une performance financière robuste, mais aussi un impact positif sur les problématiques environnementales et sociales. Cette stratégie contribue à aligner les intérêts des investisseurs avec les objectifs de développement durable, facilitant ainsi une finance plus responsable et alignée sur les valeurs éthiques des clients.

III. Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité

1. Description des ressources dédiées à l'ESG

Groupe Pasteur Mutualité a alloué des ressources spécialisées pour renforcer l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sein de ses activités.

La direction financière emploie la solution Lumrisk pour effectuer la transparisation et les analyses approfondies du portefeuille d'investissement, garantissant ainsi que les choix financiers reflètent ses engagements en matière de durabilité. Par ailleurs, l'outil Clarity, mis en œuvre via le partenariat avec Lumrisk, permet d'évaluer et de suivre la durabilité des investissements, favorisant une transparence et une responsabilité accrues.

La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) occupe une place centrale dans le plan stratégique, avec l'implication active de toutes les directions. Pour coordonner et superviser les initiatives RSE, le Groupe s'est doté en 2022 d'un organe collaboratif, regroupant plusieurs Directions, nommé « Comité RSE », il a notamment pour but de :

- Réfléchir collectivement à des solutions pour réduire nos dépenses énergétiques
- Mettre en place un plan d'action ;
- Collecter et analyser les résultats des améliorations mises en place, mesurer les écarts ;
- Promouvoir des solutions innovantes, communiquer et sensibiliser nos collaborateurs.

Ce comité joue un rôle crucial dans le suivi et la mise en œuvre de toutes les actions RSE, assurant que nos pratiques commerciales soient alignées avec nos valeurs éthiques et nos responsabilités environnementales. Ces mesures démontrent notre engagement à promouvoir une gestion responsable et à contribuer positivement à la lutte contre le changement climatique.

En 2024, la part des ressources dédiées à la prise en compte des critères environnementaux et sociaux est de 0,34% ETP (en hausse de 62%) pour un budget de 0,495 m€.

2. Actions menées pour renforcer les capacités internes pour contribuer à la transition

Groupe Pasteur Mutualité en tant que membre de AF2i et abonné AGEFI, permet à notre direction financière de participer à des journées de formation sur les différents sujets liés à l'impact, au climat et à la biodiversité.

Le groupe met en place des formations et des webinaires périodiquement à ses administrateurs, le comité stratégique et ses collaborateurs afin de renforcer leur capacité sur les problématiques ESG et leur prise en compte dans le modèle économique.

Ainsi au cours de l'exercice 2024, les formations suivantes pour certains de nos administrateurs ont eu lieu (session de ½ journée ou journée complète) :

- Changement climatique et santé
- Comprendre la RSE et ses enjeux
- Durabilité : contexte et enjeux

Le comité RSE du GIE a initié une proposition proactive visant à sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux enjeux climatiques.

Dans cet esprit, cinq de nos salariés ont été formés à "La Fresque du Climat" en 2023, un atelier collaboratif et interactif qui démontre de manière visuelle et concrète les causes et les effets du changement climatique.

Cette formation permet à ces ambassadeurs de diffuser leurs connaissances acquises à travers des sessions de sensibilisation organisées au sein de notre entreprise.

Les ateliers en 2024 ont débuté avec les salariés du GIE, puis se sont étendues aux filiales de notre groupe ainsi qu'aux locataires occupants. Ils ont permis de former 286 personnes réparties en 32 ateliers interactifs. Notre objectif est d'élever le niveau de conscience environnementale parmi tous les membres de notre chaîne de valeur, contribuant ainsi à une culture d'entreprise plus durable.

IV. Gouvernance de l'ESG au sein de GPMA

1. Connaissance et expérience des instances de gouvernance

(1) Instances décisionnelles

✓ Conseil de surveillance :

Il approuve les orientations stratégiques et annuellement la politique de gestion des risques d'investissement.

Il contrôle la mise en œuvre en s'appuyant sur les travaux du comité d'investissement et le comité d'audit et des risques et les décisions du Directoire.

(2) Pilotage et organisation opérationnelle

✓ Direction Financière Groupe

La direction financière groupe propose l'allocation d'actifs dans le respect de la couverture des provisions techniques d'une part et la bonne gestion des fonds propres d'autre part.

Cette allocation doit respecter l'ensemble des règles législatives et réglementaires et notamment le principe de la « personne prudente ». Elle tient compte des exigences fixées par la politique de gestion des risques d'investissement.

✓ Comité d'investissement

Le Conseil de surveillance délègue au Comité d'investissement, avec faculté de subdélégation, les pouvoirs suivants :

- La préparation de l'allocation stratégique d'actifs en vue de son examen par la Commission des finances et de l'immobilier,
- Les prises de décisions d'investissement dans le respect des orientations arrêtées par le Conseil de surveillance (allocation stratégique d'actifs, politiques écrites, lignes directrices de la politique de placement...),

✓ Comité d'Audit et des risques

Le Comité d'Audit et des risques a été informé et est sensible aux enjeux environnementaux et de biodiversité. Une présentation a été faite au sein de ce comité sur les enjeux de la Loi Energie Climat et plus particulièrement son article 29 dès l'année 2021.

2. Inclusion des facteurs ESG dans la politique de rémunération

Bien conscient des risques en matière de durabilité, le Groupe réfléchit à la manière la plus appropriée et ordonnée d'intégrer cette notion dans sa politique de rémunération.

Pour ce faire et de façon concomitante à la mise en œuvre de la directive SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), le Groupe a décidé d'être accompagné dans cette démarche avec des critères maîtrisés et partagés qui puissent répondre au mieux à ses valeurs.

Ainsi, le Groupe s'est fixé d'intégrer ses critères de durabilité (RSE) dans son prochain accord d'intéressement des salariés qui sera négocié en 2026 pour les années 2026 à 2028.

3. Intégration des facteurs ESG dans le règlement interne du conseil de surveillance.

Le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance a été modifié par l'Assemblée Générale du 7 juin 2023 afin d'intégrer un article spécifique aux critères ESG dans le respect de la réglementation.

V. Information sur la stratégie d'engagements auprès des gérants et émetteurs

1. Stratégie d'engagement auprès des sociétés de gestion et émetteurs.

GPMA ne dispose pas d'une politique d'engagement actionnarial, car elle délègue toute la gestion financière via des mandats de gestion ou elle utilise des véhicules financiers du type OPCVM. Toutefois quand elle le peut, elle incite ses sociétés de gestion délégataires à maintenir une forte implication lors des Assemblées Générales et à exercer activement leurs droits de vote, afin de soutenir les objectifs de transition énergétique et écologique.

En favorisant des dialogues constructifs avec les acteurs de l'écosystème, nous espérons pouvoir accélérer l'impact sur la transition énergétique et climatique. GPMA s'assure également que les fonds classés articles 8 ou 9 disposent d'une politique d'engagement appropriée.

2. Politique de vote

À la clôture de l'exercice au 31 décembre 2024, GPMA dispose d'un fonds dédié d'actions « GPM2A » et d'un mandat actions gérés par Allianz Global Investors d'une valeur totale d'environ 92 millions d'euros, représentant 12% du total de ses actifs (hors UC).

En outre, GPMA détient des OPCVM Actions d'autres sociétés de gestion afin de diversifier son portefeuille d'actions, avec un montant de 33 millions d'euros soit 4% de ses actifs- (avant transparisation).

Bien que GPMA ne détienne pas directement d'actions et ne soit donc pas tenue de formaliser une politique de vote, des mesures proactives ont été prises en 2024 pour garantir une participation active aux assemblées générales.

Le fonds dédié, bénéficie initialement de cette exigence conformément aux dispositions prévues dans son prospectus.

De plus, bien que cette obligation ne soit pas mentionnée dans la convention de gestion. GPMA a souhaité qu'Allianz Global Investors exerce ses droits de vote pour les sociétés détenues dans le portefeuille Repag. Ci-après, nous présentons le bilan de la politique de vote, avec un décompte des dépôts et votes en assemblée générale de résolutions concernant les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

	GPMA- REPAG	GPM2A
Nombre total de dépôts sur les enjeux ESG	271	1176
Nombre total de votes sur les enjeux ESG	269	1123
Nombre de dépôts sur les enjeux environnementaux	1	8*
Nombre de votes sur les enjeux environnementaux	1	8*
Nombre de dépôts sur les enjeux sociaux	0	6*
Nombre de votes sur les enjeux sociaux	0	6*
Nombre de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance	270	1166
Nombre de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance	268	1113
Pourcentage de dépôts sur les enjeux ESG sur le total des dépôts réalisés	1	1
Pourcentage de votes (oui/non) sur les enjeux ESG sur le total des votes réalisés	97,02%	100%
Pourcentage de dépôts sur les enjeux environnementaux sur le total des dépôts réalisés	0,37%	0,68%
Pourcentage de votes sur les enjeux environnementaux sur le total des votes réalisés	0,37%	0,71%
Pourcentage de dépôts sur les enjeux sociaux sur le total des dépôts réalisés	0,0%	0,51%
Pourcentage de votes sur les enjeux sociaux sur le total des votes réalisés	0,0%	0,53%
Pourcentage de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des dépôts réalisés	99,63%	99,14%
Pourcentage de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des votes réalisés	98,89%	99,11%

*Propositions avec des critères sociaux et environnementaux

3. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel

La convention de gestion signée initialement avec Allianz Global Investors en 2020 ne prenait pas en compte la charte ISR du Groupe Pasteur Mutualité. En 2024, nous avons appliqué la liste d'exclusion, pour l'acquisition de tout nouvel instrument financier. Nous travaillons également sur l'élaboration d'un document unique visant à formaliser un processus ESG complet entre nous en tant qu'assureur et notre gestionnaire d'actifs.

Cependant, en raison de phénomènes propres à la structure qui ne permettent pas d'exercer les arbitrages avec un impact financier mesuré (décollecte du produit Altiscore Euro et moins-values obligataires), nous n'avons pas souhaité ajuster totalement à ce stade nos objectifs.

Toutefois, conformément à la liste établie, notre objectif reste de converger dans le temps le plus réduit tout en maîtrisant les impacts en termes de résultat.

GPMA ne souhaite pas exclure un secteur spécifique bien que sa préférence consiste à investir dans des sociétés qui accompagnent la transition écologique et sociale tels que le fonds DNCA Semperosa et le fonds Silver Autonomie.

Ci-après, nous présentons notre liste d'exclusion applicable au 01/01/2024.

Activités	Seuil d'exclusion
Armement	Implication dans des mines anti-personnel, bombes à sous munition, uranium enrichi, arme chimique, biologiques, phosphore blanc Revenus > 5%
Violations d'un ou de plusieurs des 10 principes du Pacte mondial de l'ONU	Toutes les entreprises sujettes à de controverses jugées très sévères par MSCI (« Red flag »)
Jeux de hasard	Revenus > 5%
Tabac	Producteurs de tabacs Revenus > 5%
Charbon Thermique	Revenus > 10%
Pétrole et gaz non conventionnels	Revenus > 10% (de chaque activité non conventionnelle)
Pétrole et gaz conventionnels	Entreprises pétrolières et gazières dont les CAPEX verts sont < 20%
Production d'électricité	Part d'électricité produite à partir du charbon >10% Part d'électricité produite à partir du pétrole et du gaz > 30%

VI. Informations relatives à la part des encours alignés avec la Taxonomie (des combustibles fossiles)

La taxonomie appliquée à la gestion d'actifs fait référence à un système de classification conçu pour définir et catégoriser précisément les activités économiques selon leur contribution à des objectifs environnementaux durables. Conformément à la taxonomie établie par l'Union européenne, chaque investissement durable réalisé par GPMA est défini comme contribuant substantiellement à l'un des objectifs environnementaux suivants :

1. L'atténuation du changement climatique comprend les activités visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer l'efficacité énergétique ou promouvoir le développement des énergies renouvelables. Cette catégorie constitue la part principale des activités alignées chez GPMA avec 7,342 % (turnover) et 8,737 % (CapEx), incluant des activités de transition (turnover : 0,062 % ; CapEx: 0,393 %) et des activités habilitantes (turnover: 3,562 %; CapEx: 3,688 %).

Les activités de transition correspondent aux technologies qui ne sont pas encore totalement durables mais qui permettent une réduction significative des émissions, tandis que les activités habilitantes soutiennent d'autres activités à devenir durables.

2. L'adaptation au changement climatique, représentant 0,073 % (turnover) et 0,002 % (CapEx), regroupe les actions destinées à renforcer la résilience des écosystèmes, infrastructures et communautés face aux impacts du changement climatique, notamment les phénomènes météorologiques extrêmes, avec des activités habilitantes (turnover : 0,071 % ; CapEx: 0,001 %).
3. L'utilisation durable et la protection des ressources en eau et marines, avec 0,062 % (turnover) et 0,001 % (CapEx), concerne les activités destinées à préserver et restaurer les écosystèmes aquatiques, promouvoir une utilisation efficace de l'eau et réduire la pollution marine, comprenant également des activités habilitantes (turnover : 0,002 % ; CapEx: 0,001 %).
4. La transition vers une économie circulaire, représentant 0,153 % (turnover) et 0,060 % (CapEx), inclut les actions encourageant la réutilisation, le recyclage, la diminution des déchets et l'utilisation efficace des ressources, avec des activités habilitantes (turnover : 0,117 % ; CapEx: 0,045 %).
5. La prévention et le contrôle de la pollution, atteignant 0,015 % (turnover) et 0,014 % (CapEx), englobent les initiatives destinées à réduire les émissions de polluants dans l'air, l'eau et le sol, ainsi que la gestion durable des déchets.

6. La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, bien que faisant partie intégrante de la taxonomie, ne comptabilisent actuellement aucune activité alignée chez GPMA.

Au global, les investissements alignés sur la taxonomie représentent un montant total de 43 849 004 EUR (turnover-based) et 50 561 904 EUR (CapEx-based), soit respectivement 7,644 % et 8,814 % des actifs couverts par l'indicateur clé de performance (KPI). La couverture totale des investissements concernés par cet indicateur atteint 71,493 % des actifs sous gestion, correspondant à une valeur monétaire de 573 665 736 EUR.

En complément, l'analyse détaillée incluant ou excluant les obligations souveraines révèle une variation notable dans les résultats d'alignement. En incluant les obligations souveraines, les investissements alignés représentent 5,90 %, exclusivement composés d'activités alignées hors gaz et nucléaire.

À l'inverse, en excluant les obligations souveraines, la proportion d'investissements alignés augmente toujours répartie exclusivement dans les activités alignées hors gaz et nucléaire. Ces données mettent en évidence l'importance méthodologique de l'inclusion ou de l'exclusion des obligations souveraines dans l'évaluation de l'alignement taxonomique.

VII. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

La neutralité carbone à l'horizon 2050 appartient désormais au langage commun, face à l'urgence climatique, les changements à opérer sont d'une telle ampleur qu'il est indispensable d'accélérer les débats et le chemin pour l'atteindre.

1. Objectif quantitatif à horizon 2030 et 2040

À ce jour, GPMA n'a pas d'objectif quantitatif clair et validé à horizon 2030. En décembre 2023, GPMA a sélectionné l'outil Clarity via la société Lumrisk, chargée de collecter les données en transparence et de suivre les investissements. Bien que cet outil ait été utilisé auparavant pour le suivi des indicateurs ESG et climat, cette nouvelle initiative permet d'intégrer des données TCFD détaillées, ce qui constitue une première étape essentielle pour analyser les données disponibles avant d'établir des objectifs quantitatifs.

Bien que GPMA ne soit pas propriétaire de cet outil et en raison de ressources limitées au regard de sa taille en personnels et en moyens, il est nécessaire de prioriser les actions à mener.

GPMA doit se concentrer sur l'analyse des données qui permettra de formuler un cahier des charges précis à Lumrisk avant de pouvoir établir des objectifs quantitatifs et proposer une politique aux instances dirigeantes.

Cette approche graduelle garantit que les futurs objectifs seront basés sur des informations précises et une analyse rigoureuse, assurant leur pertinence et leur efficacité dans le cadre des efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

2. Quantification des résultats avec des indicateurs

✓ Empreinte carbone au 31/12/2024

2024	Value	Coverage (%)	Portfolio Weight	Reported (value)	Estimated (value)	Not Available (value)
Weighted Average Carbon Intensity Scopes 1 & 2	111,2	99,78%	59,01%	77,21%	23,07%	0,22%
Weighted Average Carbon Intensity Scope 3	926,6	90,82%	53,71%	69,10%	21,72%	9,18%
Financed Emissions Scopes 1 & 2	24 999,8	100%	59,14%	76,93%	23,07%	<0,01%
Financed Emissions Scope 3	16 7697,4	90,55%	53,55%	69,06%	21,49%	9,45%
Financed Emissions / USD M Invested Scopes 1 & 2	48,4	100%	59,14%	76,93%	23,07%	<0,01%
Financed Emissions / USD M Invested Scope 3	358,4	90,55%	53,55%	69,06%	21,49%	9,45%

✓ Empreinte carbone au 31/12/2023

2023	Value	Coverage (%)	Portfolio Weight	Reported (value)	Estimated (value)	Not Available (value)
Weighted Average Carbon Intensity Scopes 1 & 2	110,0	99,40%	60,56%	77,21%	22,19%	0,60%
Weighted Average Carbon Intensity Scope 3	1 089	89,73%	54,67%	59,74%	29,99%	10,27%
Financed Emissions Scopes 1 & 2	32 306,2	97,76%	59,56%	76,41%	21,35%	2,24%
Financed Emissions Scope 3	19 5446,5	89,71%	54,65%	59,72%	29,99%	10,29%
Financed Emissions / USD M Invested Scopes 1 & 2	60	97,76%	59,56%	76,41%	21,35%	2,24%
Financed Emissions / USD M Invested Scope 3	395,9	89,71%	54,65%	59,72%	29,99%	10,29%

Entre 2023 et 2024, l'intensité carbone moyenne pondérée (Weighted Average Carbon Intensity - Scopes 1 & 2) est restée quasiment stable, passant de 110,0 à 111,2, soit une hausse très légère de 1,1 %. Cela indique que, globalement, les émissions directes par rapport au chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille n'ont pas significativement évolué.

La couverture des données sur Scope 1 & 2 s'est légèrement améliorée, passant de 99,40 % en 2023 à 99,78 % en 2024. Cela signifie qu'une part encore plus importante du portefeuille est désormais couverte par des données réelles ou estimées, ce qui renforce la fiabilité et la robustesse des résultats d'analyse.

En parallèle, les émissions financées Scopes 1 & 2 ont diminué de 32 306,2 à 24 999,8 (-22,6 %), alors que la couverture est passée de 97,76 % à 100 %.

Ce double mouvement (baisse des émissions + couverture totale) montre que la performance climatique du portefeuille s'est nettement améliorée, tout en augmentant la transparence des données.

Enfin, en rapportant les émissions aux montants investis, on constate aussi une amélioration avec un passage de 60 à 48,4 tonnes CO₂e par million USD investi, confirmant une meilleure efficacité carbone du portefeuille.

Concernant le scope 3, entre 2023 et 2024, l'intensité carbone a baissé de 1 089 à 926,6 (-14,9 %) avec une couverture légèrement améliorée (89,73 % à 90,82 %).

Les émissions financées ont diminué de 14,2 %, et les émissions par million investi ont baissé, traduisant une meilleure performance carbone du portefeuille sur les émissions indirectes.

✓ La température du portefeuille :

	2024	2023
	Value	
Temperature Rating Scopes 1 & 2	1,8°C	1,9°C
Temperature Rating Scope3	2,1°C	2,2 °C

Les scores de température pour les scopes 1, 2 et 3 montrent une amélioration par rapport à l'année précédente.

La température du scope 1 et 2 a légèrement diminué avec une couverture à 51,71%

La température du scope 3 a légèrement diminué avec une couverture à 51,44%

Cette évolution positive s'inscrit dans le cadre des objectifs de l'Accord de Paris, qui vise à limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et à poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5 °C.

Toutefois, en raison d'un changement de méthodologie de calcul, la comparaison directe des taux de couverture entre les périodes n'est pas possible.

3. Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement

Bien que nous suivions de nombreux indicateurs concernant nos actifs depuis très longtemps, l'interprétation qui en est faite afin de fournir des orientations aux gestionnaires d'actifs reste complexe et doit être régulièrement partagée avec eux pour limiter toute incompréhension.

En effet, certaines complexités liées à des contraintes de la réglementation solvabilité 2 et notre analyse actif/ passif peuvent limiter le raisonnement global. De plus, ces indicateurs sont instables en termes de niveau de couverture, point qui complique l'analyse de l'évolution et les conséquences qui en découlent au niveau de la stratégie d'investissement.

Notre renforcement du secteur immobilier nous apporte aussi une nouvelle forme de complexité à prendre en compte avec des nouvelles contraintes.

Enfin, la stratégie d'investissement devant aussi répondre à une dimension économique notamment sur la complexité d'un canton nous pouvons être amené à avoir aussi des contraintes opérationnelles et économiques comme l'absence d'arbitrage et peu de flexibilité sur nos provisions financières.

4. Évolution de la Stratégie d'Investissement et Alignement avec l'Accord de Paris

Dans le cadre de notre engagement en matière de durabilité, GPMA a pris la décision stratégique de transférer la gestion des titres vifs actions, précédemment gérés en interne à AGI.

Cette démarche vise à optimiser le suivi des indicateurs ESG et climat, tout en réduisant les contraintes opérationnelles associées à une gestion interne. Par ailleurs, dans le cadre de la sélection des fonds cotés et non cotés, GPMA a renforcé sa due diligence en intégrant systématiquement les critères ESG, privilégiant les fonds conformes à l'article 8 avec un biais thématique axé sur la transition énergétique et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

En outre, GPMA a instauré une politique d'exclusion applicable aux différents mandats obligataires et actions ainsi que le fonds dédié représentant 78% du total actif hors UC. Cette politique vise une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels. Bien qu'elle ne comporte pas encore de calendrier de sortie clairement défini pour 2030 et 2040, elle représente un premier pas important.

5. La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus

Actuellement, GPMA évalue les performances sur une base annuelle, mais vise désormais à une fréquence trimestrielle pour améliorer la fiabilité de ses résultats. À partir de 2024, les mises à jour prévisionnelles seront effectuées à la fin de chaque trimestre. En se concentrant sur ces éléments clés, GPMA pourra adapter ses stratégies d'investissement de manière proactive et améliorer la qualité de ses décisions stratégiques et opérationnelles.

VIII. DECLARATION DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES

1. Cadre réglementaire :

GPM Assurances a examiné les conditions pratiques de mise en œuvre de ses obligations d'acteur sur les marchés financiers relatives à la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans ses décisions d'investissement, en application de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Cet examen a abouti à la formalisation de la déclaration des principales incidences négatives (PAI « Principal Adverse Impact »).

2. Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Identification :

Dans le cadre de son engagement envers la durabilité et la responsabilité sociale, GPM Assurances tient compte des facteurs ESG à chaque étape de son processus d'investissement, en alignant ses pratiques avec les principes du Pacte des Nations Unies et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

La prise en compte des incidences négatives dans les décisions d'investissement s'applique à l'ensemble du portefeuille de GPM Assurances (hors unités de compte.)

Pour les supports en unités de compte, les assurés sont invités à se reporter aux informations disponibles dans la notice d'information de leur contrat et dans les documents d'information précontractuelle, notamment le prospectus, de chaque support d'investissement afin d'identifier la manière dont les incidences négatives sont intégrées dans les décisions d'investissement de chaque support en unités de compte.

- **Les indicateurs Obligatoires**

Ainsi, les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont regroupées par grands thèmes tels que l'environnement et la biodiversité, la gouvernance et l'éthique, l'égalité et la diversité, ainsi que les controverses et armements et en tenant compte des objectifs du Pacte des Nations Unies.

✓ **Thème : Environnement et biodiversité (PAI 1 à 9 et 15)**

1. Emissions de GES
2. Empreinte carbone
3. Intensité de GES
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejets dans l'eau
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
15. Intensité de GES (pour les souverains)

✓ **Thème : Gouvernance et éthique (PAI 10, 11 et 16)**

10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (pour les souverains)

✓ **Thème : Égalité et diversité (PAI 12 et 13)**

12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
13. Mixité au sein des organes de gouvernance

✓ **Thème : Controverses et armement (PAI 14)**

14. Exposition à des armes controversées

✓ **Thème Immobilier (PAI 17 et 18)**

17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers
18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique

- ✓ GPM Assurances depuis fin 2023 a des participations minoritaires dans des Sociétés Civiles Immobilières et suit cette exposition.

Les indicateurs optionnels

Par ailleurs, deux indicateurs d'incidences négatives (« PAI ») supplémentaires ont été sélectionnés selon les domaines suivants. Il s'agit de :

- ✓ Pour les questions environnementales : (PAI 19)

19. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %)

- ✓ Pour les questions sociales : (PAI 20)

20. Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail (en %)

Hierarchisation

Les indicateurs sont hiérarchisés afin de prioriser le traitement des incidences les plus importantes par rapport aux objectifs définis par GPM Assurances et actualisés si besoin.

La démarche initiale consiste à considérer la capacité de suivi de ces indicateurs avec une certaine fiabilité, représentée par le taux de couverture, qui reflète la disponibilité des informations qualitatives et quantitatives.

3. Déclaration des principales incidences négatives

Tableau 1.1 - Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateurs	PAI SFD ¹	Elements de mesures	niveau de priorité	Incidence 2024	Incidence 2023	Couverture 2024	Couverture 2023	% variation	évolution taux de couvertu
1. Emissions de GES	PAI 1.1	Niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	1	20 623	24 564	96,86%	89,15%	-16%	8%
	PAI 1.2	Niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	1	4 628	4 770	96,86%	89,15%	-3%	8%
	PAI 1.3	Niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	1	168 979	202 766	88,30%	85,54%	-17%	3%
2. Empreinte carbone	PAI 2.1	Empreinte carbone (en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis)	1	313,02	368,63	88,27%	85,50%	-15%	3%
3. Intensité de GES	PAI 3.1	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	1	772,01	735,12	88,53%	87,33%	5%	1%
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	PAI 4.1	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	1	8,41%	7,08%	88,28%	89,19%	19%	-1%
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	PAI 5.1	Part de la consommation et de la production d'énergie qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	2	Consommation: 35,26%	Consommation: 35,4%	83,63%	87,00%	0%	-3%
	PAI 5.2	Part de la production qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	2	Production: 2,60%	Production: 2,88%	97,23%	95,85%	-10%	1%
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	PAI 6.1	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	2	Total: 0,19681562 GWh / EURM revenue	Total: 0,23455285 GWh / EURM revenue	97,38%	87,00%	-16%	11%
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	PAI 7.1	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	2	1,05%	2,32%	87,60%	83,93%	-64%	4%

Indicateurs	PAI SFD	Elements de mesures	niveau de priorité	Incidence 2024	Incidence 2023	Couverture 2024	Couverture 2023	% variation	évolution taux de couvertu
8. Rejets dans l'eau	PAI 8.1	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	2	0,0015	0,0043	31,16%	31,90%	-66%	-1%
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	PAI 9.1	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	2	4,05	1,62	94,95%	86,81%	150%	8%
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 10.1	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	2	6,24%	8,604016%	87,24%	83,93%	-27%	3%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	PAI 11.1	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	1	0,37%	0,21%	95,70%	96,08%	78%	0%
12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	PAI 12.1	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	2	8,91%	8,30%	65,08%	64,34%	7%	1%
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	PAI 13.1	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	1	27,27%	27,25%	96,20%	96,80%	0%	-1%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	PAI 14.1	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	1	0	0	91,13%	93,04%	0%	-2%

L'analyse des données 2024 met en lumière plusieurs tendances significatives dans la gestion de ces impacts par GPMA.

- ✓ Sur le plan environnemental,

Les émissions de gaz à effet de serre ont connu une baisse globale, en particulier sur les émissions indirectes de type Scope 3. L'empreinte carbone et l'intensité carbone des investissements restent toutefois élevées, ce qui invite à réaliser une stratégie de décarbonation. Par exemple, 3M Co, présente dans le portefeuille Altiscore Obligation Échéance 2026, affiche un niveau d'émissions important. Toutefois, l'entreprise a validé des objectifs climatiques via l'initiative SBTi (Science Based Targets initiative) et dispose d'une politique climat robuste. De son côté, A2A SpA, également détenue à travers une obligation chez Altiscore et via une action en direct, présente une consommation énergétique élevée (1,83 MWh/M€) et une exposition aux énergies fossiles, mais elle s'est engagée sur une trajectoire Net Zéro et déploie une politique dédiée à la biodiversité.

Plusieurs autres émetteurs contribuent à cette hausse, notamment des entreprises du secteur pétrolier et gazier comme BP, Shell et Total Energies, qui restent présentes dans le portefeuille. Si ces groupes ont historiquement un fort impact carbone, ils communiquent désormais des engagements vers la neutralité carbone (Net Zero) et des investissements croissants dans les énergies renouvelables. Total Energies, par exemple, a officialisé une stratégie de diversification énergétique et un objectif Net Zéro d'ici 2050. EDF, acteur central de la production électrique, s'appuie quant à lui sur un mix énergétique bas carbone fortement appuyé sur le nucléaire, et dispose d'une trajectoire alignée avec l'Accord de Paris. Air Liquide, présent aussi dans le portefeuille, bien qu'intensif énergétiquement, développe des solutions technologiques pour la décarbonation industrielle, notamment via l'hydrogène bas carbone.

- ✓ **Exposition aux énergies fossiles :**

Le portefeuille au 31/12/2024 est dominé par quelques émetteurs clés dont le poids élevé influence fortement le profil énergétique global. Nous examinons ci-dessous ces émetteurs majeurs, en distinguant ceux qui accentuent l'exposition du portefeuille aux énergies fossiles de ceux qui se démarquent par un engagement significatif dans les énergies renouvelables.

Principaux contributeurs aux énergies fossiles

Géants pétroliers dominants : Le portefeuille comporte plusieurs grands groupes pétroliers dont le poids élevé contribue directement à la hausse de l'exposition aux énergies fossiles. Shell (environ 0,38% du portefeuille), BP (0,36%), TotalEnergies (0,37%) ou Eni (0,22%) figurent parmi ces émetteurs. Chacun affiche une dépendance énergétique quasi exclusive aux sources fossiles, avec près de **98-99%** de leur mix provenant d'énergies non

renouvelables. La présence de ces sociétés majeures du pétrole et du gaz alourdit donc significativement l’empreinte carbone et fossile du portefeuille.

Autres acteurs à mix non renouvelable : Certains émetteurs importants, bien que n’étant pas des compagnies pétrolières, présentent également un profil énergétique fortement orienté vers le fossile. Par exemple, Electricité de France (EDF), avec un poids d’environ 0,89%, produit encore la majeure partie de son électricité à partir de sources non renouvelables (environ 91% de son mix, incluant le nucléaire et les combustibles fossiles). Cette part élevée d’énergie conventionnelle chez un émetteur de poids élevé souligne qu’une portion significative du portefeuille reste liée aux énergies fossiles ou assimilées.

Émetteurs misant sur les énergies renouvelables

Engagements verts des grandes entreprises : À l’inverse, plusieurs des plus gros émetteurs du portefeuille se distinguent par une politique énergétique interne résolument tournée vers les renouvelables. Bien qu’ils ne soient pas eux-mêmes producteurs d’énergie, des leaders comme Schneider Electric (2,84% du portefeuille) utilisent une majorité d’énergies renouvelables dans leurs opérations (environ 63% de leur consommation énergétique est d’origine verte). De même, L’Oréal (0,75%) couvre environ 91% de ses besoins énergétiques grâce à des sources renouvelables, et JPMorgan Chase (1,19%) dépasse les 85% d’énergie verte dans ses bureaux et infrastructures. Ces engagements proactifs montrent que même hors secteur énergétique, les grands émetteurs peuvent contribuer positivement en privilégiant l’électricité verte et l’efficacité énergétique.

Utilities orientés vers le renouvelable : Le portefeuille inclut également des entreprises du secteur de l’énergie qui investissent fortement dans les capacités renouvelables. Par exemple, Engie (0,27% du portefeuille) et Iberdrola (0,21% sur l’ensemble de leurs entités détenues) produisent près de 50% de leur électricité à partir de sources renouvelables (éolien, solaire, hydraulique). Ces groupes utilitaires, en transition depuis des énergies fossiles (comme le gaz naturel) vers des énergies vertes, contribuent à atténuer le profil carbone du portefeuille. Leur part encore significative de renouvelable témoigne d’investissements massifs dans la production d’énergie éolienne et solaire, équilibrant en partie l’influence des émetteurs purement fossiles cités plus haut.

✓ **Biodiversité :**

Le **PAI.7.1**, qui mesure la part des investissements dans des sociétés ayant une incidence négative sur des zones sensibles pour la biodiversité, affiche une nette amélioration : 1,05 % en 2024 contre 2,92 % en 2023, soit une baisse significative. Cette amélioration s’accompagne d’une hausse du taux de couverture (87,60 % contre 83,93 %), reflétant un meilleur accès aux données.

Plusieurs émetteurs du portefeuille Altiscore présentent un risque d’impact sur la biodiversité en raison de la localisation ou de la nature de leurs activités. TotalEnergies et SSR Mining Inc apparaissent comme les plus exposés :

TotalEnergies, en raison de ses projets dans des zones écologiquement sensibles, bien que l’entreprise ait pris des engagements pour limiter ses opérations dans les sites du patrimoine mondial et développer des plans de protection de la biodiversité ; SSR Mining (présent dans le fonds UBS convertible), de son côté, opère dans des régions souvent vulnérables sur le plan écologique, notamment en Amérique du Nord et en Turquie. D’autres émetteurs comme Ford Motor Co et 3M Co, bien qu’industriels, présentent un risque plus modéré, leurs implantations pouvant se trouver à proximité de zones sensibles sans données publiques précises à ce sujet. Enfin, AT&T Inc, en tant qu’acteur des télécommunications, semble présenter un risque faible sur cet indicateur, son infrastructure ayant un impact plus diffus et indirect sur les écosystèmes. Cette diversité de profils souligne l’importance de suivre de près l’indicateur PAI 7.1 et de renforcer les exigences de transparence environnementale, en particulier sur la localisation des activités industrielles vis-à-vis des zones à haute valeur écologique.

✓ **Pollution industrielle :**

Concernant les indicateurs environnementaux relatifs aux pollutions industrielles, l’évolution entre 2023 et 2024 est contrastée. Pour le PAI 8.1, qui mesure les émissions de polluants dans l’eau, une amélioration nette est observée : l’indicateur passe de 0,0043 tonne à 0,0015 tonne par million d’euros investi, soit une baisse de 66 %. Cette évolution positive s’explique par de meilleures pratiques

environnementales mises en place par plusieurs émetteurs industriels du portefeuille. Parmi eux, BASF, 3M Co et Ford Motor Company sont traditionnellement associés à des risques d'émissions hydriques, en raison de leurs activités de production chimique, de fabrication et d'assemblage. Néanmoins, ces entreprises investissent progressivement dans des technologies de traitement des eaux usées et de réduction des rejets.

À l'inverse, le PAI 9.1, qui évalue la production de déchets dangereux et radioactifs, s'est fortement dégradé : le ratio passe de 1,62 tonne à 4,05 tonnes par million d'euros investi en un an, soit une hausse de 150 %. Cette dégradation est particulièrement marquée chez des émetteurs tels qu'EDF, dont les activités nucléaires génèrent structurellement des déchets radioactifs, et certaines entreprises minières comme SSR Mining Inc, où la gestion des déchets chimiques reste un enjeu majeur. Malgré cette dégradation, il est important de noter une amélioration significative de la couverture des données sur ce PAI, passant de 86,81 % à 94,95 %, ce qui permet une meilleure traçabilité des impacts environnementaux.

En résumé, la réduction des émissions dans l'eau constitue une avancée importante cette année. Toutefois, la hausse observée des déchets dangereux souligne la nécessité d'intensifier les efforts en matière de gestion et de traitement des résidus industriels au sein du portefeuille.

De manière générale, les résultats traduisent une amélioration globale de la performance ESG, avec des évolutions positives sur la majorité des indicateurs environnementaux. Plusieurs impacts environnementaux majeurs affichent une diminution significative, ce qui confirme la pertinence de la stratégie mise en œuvre.

Il convient néanmoins de préciser que certaines hausses ponctuelles constatées sur des indicateurs spécifiques ne reflètent pas un recul de la politique ESG. Elles résultent avant tout d'une amélioration de la qualité des données disponibles et d'un élargissement du périmètre d'analyse. La transparence accrue des entreprises, avec un nombre croissant d'émetteurs publiant leurs informations extra-financières, influence directement les résultats mesurés.

Ainsi, l'augmentation de l'exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, ainsi que celle relative à l'absence de mécanismes de conformité aux principes du Pacte mondial et de l'OCDE, s'expliquent principalement par une meilleure identification des risques, et non par une dégradation effective du portefeuille.

PAI 6.1 Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique (tableau ci-dessous)

Secteur A : Agriculture, forêts et pêches.

Secteur B : Mines et carrières

Secteur C : Manufacture

Secteur D : Fournisseur d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné

Secteur E : approvisionnement en eau, égouts et gestion des déchets, et projets d'assainissement

Secteur F : Construction

Secteur G : commerce de gros et de détail, réparation de véhicules à moteur et motocycles.

Secteur H : Transport et stockage

Secteur L : Activités immobilières

	2024	2023
	GWh / EUR M revenue	GWh / EUR M chiffre d'affaires
TOT	0,19681	0,23455
A	0,00016	0,00014
B	0,01501	0,02091
C	0,06715	0,07458
D	0,08025	0,09387
E	0,00016	0,00014
F	0,00252	0,00028
G	0,00027	0,00020
H	0,02273	0,02677
L	0,00638	1,34181

La consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements a significativement diminué dans quasiment tous les secteurs à fort impact climatique, les rares hausses observées restant très limitées.

Tableau 1.2 - Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateurs	PAI SFDR	Elements de mesures	niveau de priorité	Incidence 2024	Incidence 2023	Couverture 2024	Couverture 2023	Variation incidence	Variation couverture
15. Intensité de GES	PAI 15.1	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieur brut	1	120,14	99,31	100%	89,31%	21%	11%
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	PAI 16.1	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national	1	0	0	100%	90,14%	0%	10%
	PAI 16.2	Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national	1	0	0	100%	90,14%	0%	10%

L'intensité carbone des pays investis augmente de 21 %, mais la couverture atteint 100 %. Aucun investissement n'est exposé à des violations sociales, avec une amélioration de la qualité des données.

Tableau 1.3 - Indicateurs optionnels

Indicateurs optionnels	PAI SFDR	Elements de mesures	niveau de priorité	Incidence 2024	Incidence 2023	Couverture 2024	Couverture 2023	Variation incidence	Variation couverture
Environnement	PAI 19.1	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %)	1	36,37%	36,33%	100,00%	100,00%	0,11%	0,0%
Questions Sociales et de personnel	PAI 20.1	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail (en %)	1	1,87%	2,07%	93,98%	95,32%	-9,66%	-1,41%

La part des investissements dans des sociétés sans initiatives climat reste stable autour de 36 % avec une couverture complète.

Sur le volet social, la part des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail baisse légèrement à 1,87 %, malgré une légère diminution de la couverture.

Il existe une différence entre la déclaration initiale de 2023 concernant le PAI.19.1 et celle qui a été recalculée cette année pour 2023.

IX. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Un nouvel accord mondial pour la protection de la biodiversité a été adopté à la COP15 le 19/12/2022, connu sous le nom d'Accord de Montréal, signé par 195 pays. Cet accord visait à renforcer l'action internationale en faveur de la biodiversité et à mobiliser les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs de conservation fixés.

L'accord prévoit notamment de :

- ✓ Protéger 30% de la planète d'ici 2030 ;
- ✓ Restaurer 30% des écosystèmes ;
- ✓ Réduire l'impact des pesticides ;
- ✓ Augmenter les financements en faveur de la protection du vivant.

GPMA reconnaît l'importance de la biodiversité et intègre déjà la notation de celle-ci dans le calcul de son pilier Environnement.

GPM Assurances privilégie ainsi les investissements qui soutiennent la préservation de la biodiversité et démontre son engagement envers cet enjeu crucial.

GPM Assurances demeure proactive en suivant de près les développements nationaux, en se basant sur les meilleures pratiques disponibles et en collaborant avec des experts du domaine. L'entreprise met tout en œuvre pour obtenir des informations précises et fiables afin de développer une approche solide et responsable en faveur de la biodiversité.

X. Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Afin d'assurer la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de conserver une qualité de gouvernance dans le système de gestion des risques, nous avons réalisé une cartographie des risques de durabilité relatifs aux investissements.

Lors de chaque exercice ORSA régulier annuel, une revue de ces risques est réalisée.

3 types de risques ont été identifiés avec un impact possible :

- Les **risques de transition** définis par la réglementation comme l'exposition aux évolutions induites par la transition écologique et notamment les objectifs environnementaux. Cela se traduit pour GPM Assurances par l'évaluation des impacts économiques des décisions d'investissement visant à atteindre les objectifs climatiques des entreprises en portefeuille. Les risques identifiés sont les suivants :
 - L'**aggravation du risque crédit** correspondant au risque de dégradation de la notation de certains émetteurs disposant d'un risque de durabilité élevé (pouvant aller jusqu'à son défaut) ;
 - Le **risque de dévaluation d'un actif financier** dans certains secteurs d'activités (notamment immobilier avec passoire thermique, entreprises avec un fort déficit d'image à la suite d'un évènement avec des aspects environnementaux).

- Les **risques climatiques (ou risques physiques)** définis par la réglementation comme l'exposition aux conséquences physiques des facteurs environnementaux, tels que le changement climatique ou la perte de biodiversité. Ce sont les conséquences directes de la survenance d'événements climatiques tels que la sécheresse, les inondations, la montée des eaux...
- Les **risques de responsabilité** liés aux facteurs environnementaux. La structure assurantielle GPM Assurance par la détention de ses actifs financiers importants peut être considéré comme partiellement responsable du changement climatique. Ainsi nous relevons 3 conséquences pouvant conduire à un risque avec un impact financier :
 - Le **risque de non-conformité** à la réglementation environnementale pouvant entraîner des sanctions financières, des poursuites judiciaires et des pertes financières ;
 - Le **risque de réputation** avec des réglementations qui demanderont de plus en plus de transparence afin de permettre la comparabilité des acteurs et d'apporter un risque d'attractivité croissant ;
 - Le **risque de litige** avec la contestation de tiers sur des mesures prises par GPM Assurance afin d'intégrer les risques de durabilité notamment avec le greenwashing ;

Le processus de caractérisation et de priorisation des risques n'est pas encore mature à ce stade pour être développé plus amplement. Toutefois, l'intégration des risques climatiques et sa possible quantification dans le processus ORSA (Evaluation interne des risques et de la solvabilité) restent en cours de réflexion avec des premières métriques permettant d'avoir de la visibilité sur la tenue de notre portefeuille d'actifs dans le temps au regard d'objectifs clairement définis.

Afin d'évaluer l'exposition de notre portefeuille à ces différents risques, nous avons fait le choix par l'intermédiaire de notre fournisseur Lumrisk, d'utiliser l'outil Clarity qui permet d'accéder à ces métriques normalisées sur lesquelles nous nous appuyons pour la réalisation de nos analyses.

A ce stade, seuls les risques physiques et de transition sont mesurés selon 3 scénarios à horizons 5, 10, 20 et 40 ans. Ces scénarios diffèrent en termes de changements politiques et technologiques, de risques physiques et de mécanismes de tarification. En effet, le risque de responsabilité reste difficile à quantifier car il reste très arbitraire aux décisions et aux comportements futurs de la société civile.

Nous nous attachons donc à réaliser les scénarios climatiques déterminés au niveau international et pouvant être considérés comme la norme actuelle :

- Le scénario « Net-Zero » ou Zéro émission explore les risques et les opportunités d'une transition optimiste, ambitieuse mais ordonnée vers la carboneutralité d'ici 2050.

C'est un scénario de transition radical mais ordonné. Avec une augmentation moyenne de la température mondiale de 1,5°C en 2100. Il s'agit du scénario du GIEC à très faibles émissions (SSP1-RCP1.9). La transition est rapide et se fait progressivement, avec une dynamique d'intégration des prix du marché de manière linéaire au cours des quatre premières années.

- Le scénario « Net-Zero Financial Crisis » ou Zéro émission et crise financière qui suppose une transition désordonnée et financièrement perturbatrice.

C'est un scénario de transition radical similaire au Net Zero mais de manière désordonnée, avec des désinvestissements soudains en 2025 afin d'aligner immédiatement les portefeuilles sur les objectifs de l'Accord de Paris qui apportent des effets perturbateurs sur les marchés financiers. Les désinvestissements d'actifs liés aux activités économiques à forte intensité de carbone provoquent une

réévaluation brutale et des répercussions financières ultérieures. L'augmentation de la température moyenne est de +1,5°C en 2100 (scénario du GIEC à très faibles émissions SSP1-RCP1.9).

- Le scénario « High Warming » ou Réchauffement élevé suppose une transition ratée conduisant à des risques physiques très graves.

C'est un scénario de réchauffement élevé avec une augmentation de la température moyenne de +4,3°C d'ici 2100, nommé scénario du GIEC à émissions élevées (SSP3-RCP7.0). Avec l'incapacité à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, de graves impacts physiques et météorologiques extrêmes et progressifs. Le déclenchement de plusieurs points de bascule climatiques entraîne une augmentation exponentielle des événements météorologiques extrêmes. La perte de productivité et les événements météorologiques extrêmes auront d'importantes répercussions sur les marchés financiers dans les années 2020 et 2030, en raison de performances attendues plus faibles.

Chacun des scénarios est structuré selon les types de risques et opportunités suivants :

- Le risque de transition : Les impacts de la transition (positifs ou négatifs) sont évalués en fonction de trois types de politiques : taxe carbone/ETS (dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la taxe carbone doit atteindre 100 € par tonne de CO₂ en 2030), améliorations de l'efficacité énergétique (par exemple avec l'objectif de réduction de 11,7% de la consommation d'énergie primaire et finale de l'Union Européenne d'ici à 2030) et subventions aux énergies à faible intensité de carbone, qui sont prises en compte dans la demande énergétique et les mix technologiques au niveau sectoriel.
- Physique aigu : impacts des événements météorologiques extrêmes (par exemple inondations ou chaleur extrême) ; Ce risque est estimé à partir des projections de fréquence des événements météorologiques extrêmes, des pertes financières passées et de la résilience des pays face à ces événements.
- Physique chronique : Les principaux facteurs responsables des risques physiques chroniques sont la baisse de la productivité agricole, industrielle et du travail, induite par la température, l'élévation du niveau de la mer, la modification des cycles de l'eau, ainsi que la baisse des rendements agricoles liée aux prix des denrées alimentaires.
- Un « choc de sentiment » est également inclus dans le scénario de crise financière nette zéro. Il s'agit d'une réévaluation brutale des actifs due à une prise de conscience tardive et soudaine des risques climatiques et provoquant une crise financière.

Pour la modélisation financière le principe est le suivant : les chocs physiques et de transition sur les indicateurs économiques généraux sont d'abord traduits en impacts sur les rendements par classe d'actifs, pays et secteur. Ces impacts incluent des effets directs sur la performance de chaque secteur dans chaque pays ainsi que la révision des prix effectuée par les marchés financiers. À partir de cette approche, la différence sur les rendements de chaque titre est estimée en fonction des caractéristiques de l'émetteur, notamment son secteur et sa zone géographique. Les impacts financiers au niveau des titres sont regroupés au niveau du portefeuille en utilisant une approche pondérée par la valorisation de chaque portefeuille.

Aucune hypothèse de réallocation des placements n'est réalisée dans ces simulations. Il s'agit bien du portefeuille d'actifs détenu au 31/12/2024 sur lequel nous appliquons des chocs. Ainsi les rendements attendus sur les placements futurs ne sont pas pris en compte. Seule la contribution de chaque émetteur est considérée. En clair il ne s'agit pas d'une analyse de performance des actifs dans le futur mais uniquement de voir l'impact des choix d'investissement sectoriel et géographique dans chacun des scénarios d'évolution du climat à un instant donné.

Le taux de couverture du portefeuille de placement dans ces simulations est de 55,05% en valeur (contre 58,20% au 31/12/2023).

Ne sont pas inclus dans le périmètre d'analyse les actifs immobiliers (SCI), les obligations souveraines, les avoirs en banque, les participations actions, les Unités de Compte (UC) et les fonds non-côtés. L'objectif pour les années à venir consiste à augmenter la part des actifs couverts afin de suivre au mieux les risques de durabilité.

Ce niveau de couverture s'explique principalement par deux facteurs :

Une part importante d'actifs non corporates, notamment les obligations souveraines, pour lesquelles les données climatiques ne sont ni disponibles, ni prises en compte par les méthodologies actuelles d'analyse. Ces actifs, bien que significatifs en termes de poids dans le portefeuille, sont exclus du périmètre de calcul des émissions financées et des métriques de température.

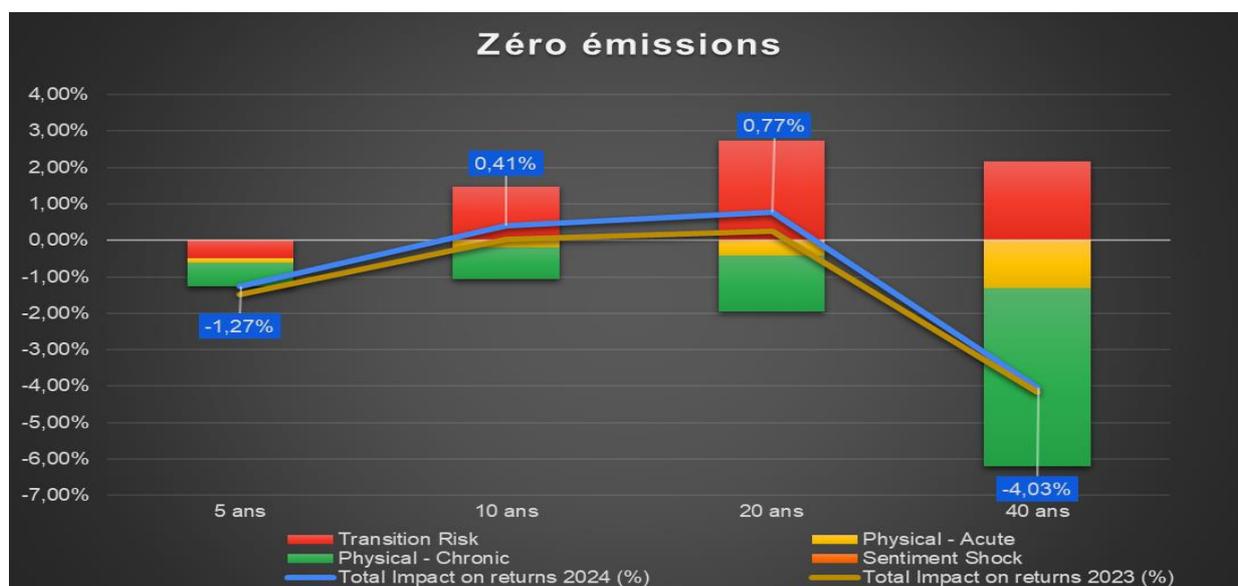
Une couverture partielle de l'univers corporate, due aux limites de disponibilité ou de qualité des données extra-financières : certaines entreprises ne publient pas encore leurs émissions, ou le font de manière incomplète, notamment sur les émissions indirectes (Scope 3).

La baisse de couverture enregistrée entre 2023 et 2024 s'explique principalement par la part croissante des obligations souveraines, lesquelles ne sont pas couvertes par les indicateurs d'empreinte carbone (Scope 1, 2 ou 3), ni par les métriques de température ou d'alignement climatique.

Ci-après l'évaluation de l'impact potentiel des risques climatiques physiques (chroniques et aigus) et risque de transition sur la rentabilité du portefeuille d'investissement au 31/12/2024.

Par convention dans le reste du document, un risque avec un effet favorable sur la rémunération sera mentionné comme une opportunité. A défaut dans le cas contraire, la terminologie risque reste employée.

Le scénario Zéro émission



A un horizon 40 ans, le scénario Zéro émission à un impact moyen sur le rendement du portefeuille de -4,03% (vs -4,16% au 31/12/2023).

Evolution du rendement global dans le scénario Zéro émission

Horizon de la projection	5 ans	10 ans	20 ans	40 ans
31/12/2024	-1,27%	+0,41%	+0,77%	-4,03%
31/12/2023	-1,49%	+0,04%	+0,25%	-4,16%
Evolution	+0,22%	+0,37%	+0,52%	+0,13%

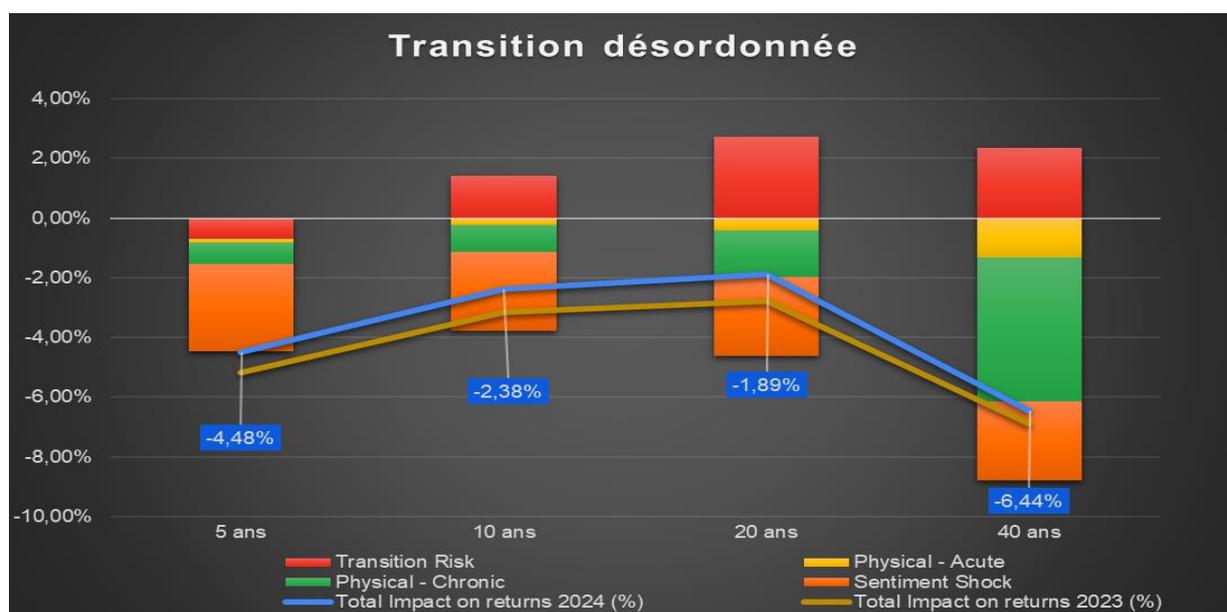
Les tendances selon chaque période restent assez similaires avec celles constatées en 2023 avec une amélioration croissante du rendement à chaque période par rapport à l'exercice précédent.

A court terme (5 ans), le rendement financier est en amélioration par rapport à 2023 avec une perte (-1,27% à 5 ans), qui s'explique principalement par les impacts des risques physiques chroniques (effets de long terme sur la productivité) et des risques liés à la transition écologique.

A moyen terme (10-20 ans), les rendements deviennent positifs (+0,41% à 10 ans et +0,77% à 20 ans) et sont portés par une exposition favorable aux investissements durables qui contribue à inverser la tendance négative observée à court terme.

A très long terme (40 ans), les risques physiques restent prépondérants dans le rendement global négatif de -4,03%. Toutefois, cette perte est légèrement moins prononcée qu'en 2023.

Le scénario Transition désordonnée



A un horizon 40 ans, le scénario Transition désordonnée à un impact moyen sur le rendement du portefeuille de -6,44% (vs -6,90% au 31/12/2023).

Evolution du rendement global dans le scénario Transition désordonnée

Horizon de la projection	5 ans	10 ans	20 ans	40 ans
31/12/2024	-4,48%	-2,38%	-1,89%	-6,44%
31/12/2023	-5,17%	-3,15%	-2,79%	-6,90%
Evolution	+0,69%	+0,77%	+0,90%	+0,46%

Les tendances selon chaque période restent assez similaires avec celles constatées en 2023 avec une amélioration croissante du rendement à chaque période par rapport à l'exercice précédent.

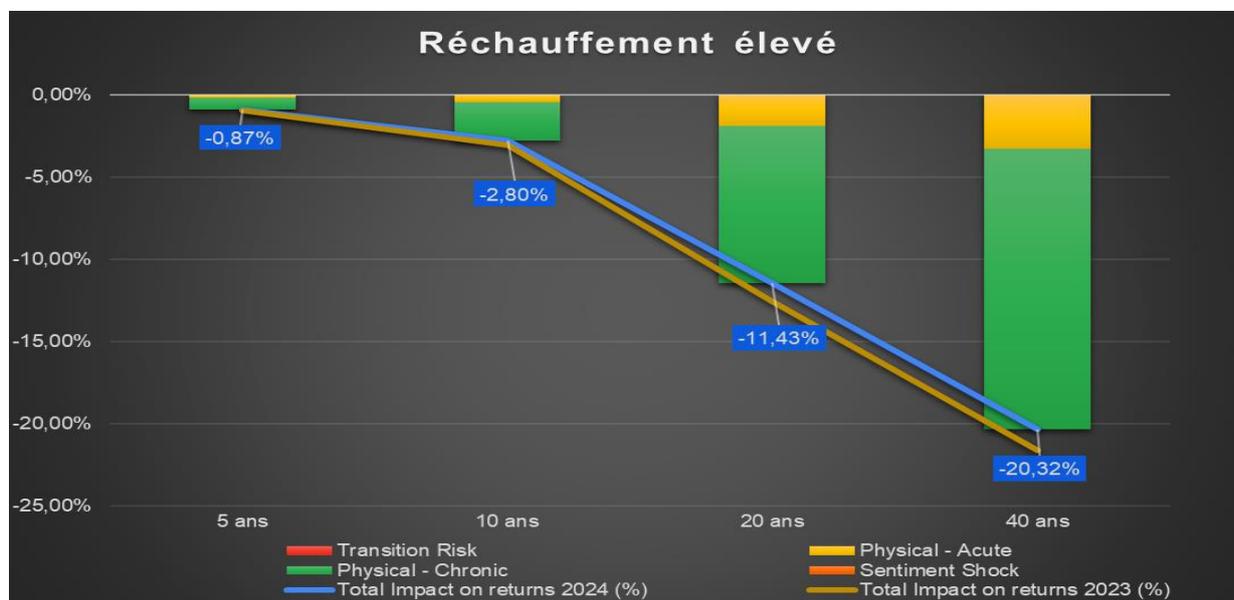
A court terme (5 ans), le portefeuille subit une perte significative de -4,48 %, amplifiée par un choc de sentiment (-2,92 %) et des impacts chroniques persistants. Cette baisse reste cohérente avec la transition brusque, désorganisée et non anticipée des marchés

A moyen terme (10-20 ans) et malgré un contexte financier instable, les rendements s'améliorent progressivement (-2,38% à 10 ans et -1,89% à 20 ans), à la suite d'une montée en puissance des opportunités de transition (+1,41 % à 10 ans et +2,74 % à 20 ans).

A très long terme (40 ans), le rendement reste fortement pénalisé à -6,44 %, principalement sous l'effet défavorable cumulé des risques physiques chroniques (-4,82%) et de la persistance du choc de sentiment.

Le scénario Réchauffement élevé

Dans le cas du scénario de réchauffement élevé, le risque de transition n'a plus d'effet puisque la transition climatique a échoué.



A un horizon 40 ans, le scénario Réchauffement élevé à un impact moyen sur le rendement du portefeuille de -20,32% (vs -21,64% au 31/12/2023).

Evolution du rendement global dans le scénario Réchauffement élevé

Horizon de la projection	5 ans	10 ans	20 ans	40 ans
31/12/2024	-0,87%	-2,80%	-11,43%	-20,32%
31/12/2023	-0,92%	-3,03%	-12,54%	-21,64%
Evolution	+0,05%	+0,23%	+1,11%	+1,32%

Les tendances selon chaque période restent assez similaires avec celles constatées en 2023 avec une légère croissance du rendement à chaque période par rapport à l'exercice précédent.

À court terme (5 ans), les pertes sont modérées (-0,87%), mais liées exclusivement aux risques physiques.

À moyen terme (10-20 ans), les effets négatifs s'intensifient (-2,80% à 10 ans et -11,43% à 20 ans), alimentés par une exposition croissante aux risques physiques, notamment chroniques (-9,56% à 20 ans).

À long terme (40 ans), la détérioration s'accroît avec un rendement de -20,31%, en raison de l'aggravation continue et extrême des risques physiques chroniques (-17,06 %).

En conclusion sur les trois scénarii réalisés avec un périmètre d'actifs observés similaire entre 2023 et 2024, nous constatons une croissance du rendement qui progresse en fonction de la durée d'exposition.

De plus, l'analyse de ces résultats doit nous permettre de réfléchir à l'allocation de notre portefeuille et de mener les actions nécessaires à la réduction de notre exposition aux risques environnementaux.

Pour cela nous disposons pour chacun des scénarios et à chaque horizon de temps, du Top 10 des émetteurs qui contribuent le plus négativement aux risques et du Top 10 des émetteurs qui contribuent le plus positivement et donc qui constitueraient une opportunité.

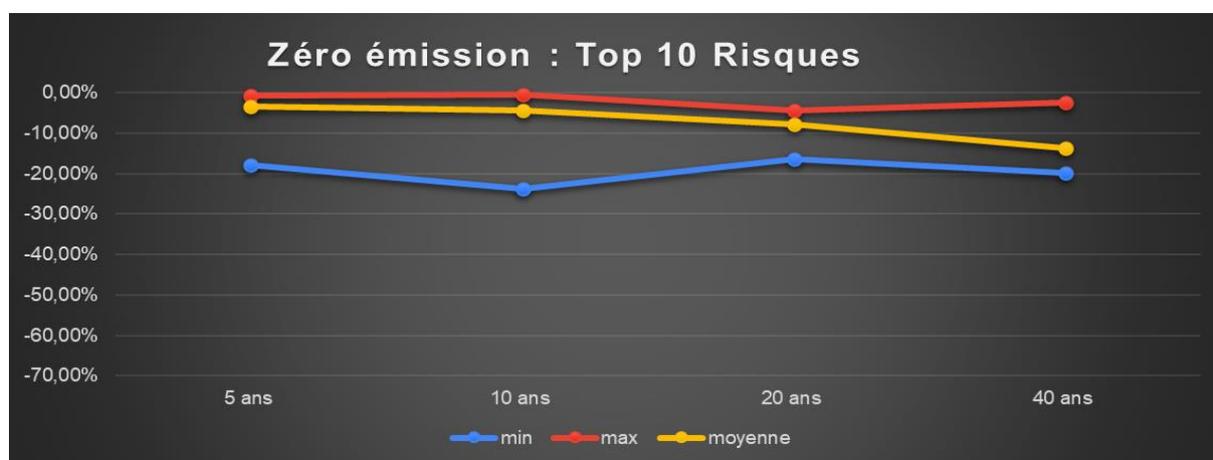
L'analyse des « Top 10 » porte sur les valeurs individuelles du portefeuille au 31/12/2024, identifiant celles présentant les impacts financiers les plus significatifs (positifs ou négatifs) selon les trois scénarios climatiques envisagés :

- Top 10 Risques : les 10 valeurs subissant les pertes financières les plus fortes à cause des risques climatiques (physiques ou de transition).
- Top 10 Opportunités : les 10 valeurs qui bénéficient significativement de la transition climatique.

Cette analyse aide à cibler précisément les actifs à surveiller étroitement afin de piloter efficacement la stratégie d'investissement face aux enjeux climatiques et de limiter la baisse sur la rémunération future.

Les 10 émetteurs ne sont pas nécessairement identiques à chaque période, un émetteur pouvant être peu sensible à la perte à court terme et plus représenté à long terme.

Les résultats du top 10 Risques pour le scénario Zéro émissions :



Ce graphique matérialise l'amplitude de perte attendue ainsi que la moyenne arithmétique des pertes attendues par le top 10 Risques à chaque période.

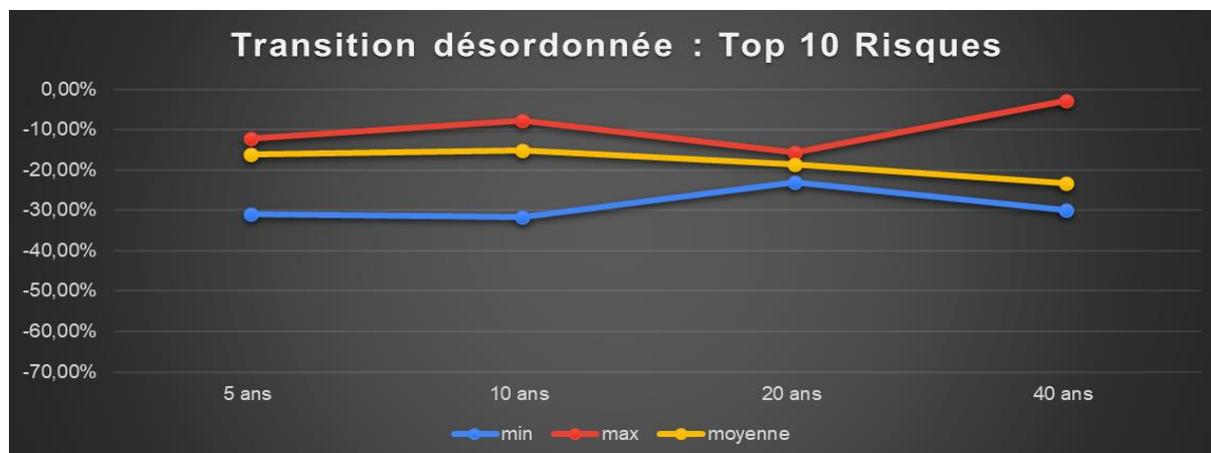
Les observations sont les suivantes :

- Une dégradation progressive des performances des émetteurs du Top 10 Risques au fur et à mesure que l'horizon temporel s'allonge ;
- À 5 et 10 ans, les pertes les plus marquées sont concentrées sur les secteurs de l'énergie traditionnelle et à moindre niveau sur des grandes capitalisations du luxe et de la santé ;
- La moyenne des pertes reste relativement stable entre 5 et 10 ans, traduisant une certaine homogénéité dans les impacts climatiques à moyen terme, notamment en raison de la montée progressive de la réglementation environnementale ;
- L'amplitude des pertes (écart entre la valeur minimale et maximale) se resserre à 20 ans, suggérant un comportement plus cohérent des émetteurs en portefeuille face aux contraintes climatiques anticipées ;
- À 40 ans, on observe une amplitude plus importante entre les extrêmes, bien que la moyenne des pertes demeure modérée, ce qui pourrait refléter la divergence entre certaines stratégies d'adaptation ou de résilience adoptées par les entreprises du portefeuille.

En conclusion, dans le scénario Zéro émission, les pertes du Top 10 Risques se concentrent principalement sur les sociétés exposées aux enjeux de transition à court terme, notamment les énergies fossiles. Sur le long terme, les pertes deviennent plus homogènes, mais des vulnérabilités

structurelles réapparaissent pour certains émetteurs, probablement en lien avec les risques physiques chroniques.

Les résultats du top 10 Risques pour le scénario Transition désordonnée :



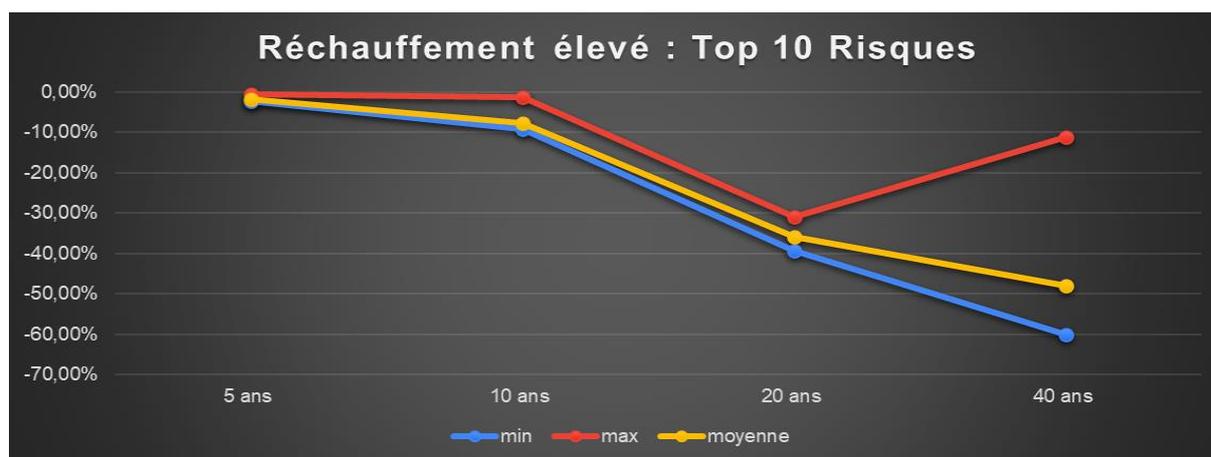
Ce graphique permet d'apprécier l'amplitude ainsi que la moyenne arithmétique des pertes attendues par le top 10 Risques à chaque période dans un scénario de transition désordonnée, marqué par un choc de sentiment brutal et une réallocation rapide des capitaux.

Les observations suivantes peuvent être formulées :

- À 5 ans, l'ampleur des pertes est particulièrement marquée et homogène sur le top 10 Risques à l'exception de l'énergie traditionnelle avec une perte maximale autour de -30 % ;
- L'horizon à 10 ans montre une perte légèrement plus faible en moyenne, bien que l'amplitude des pertes reste importante. Les entreprises énergétiques traditionnelles n'ayant pas anticipé les exigences réglementaires ou les attentes du marché restent durablement pénalisées ;
- À 20 ans, les écarts de performances se réduisent et les pertes du Top 10 continuent à croître en moyenne.
- À 40 ans, les pertes continuent à croître bien que les entreprises énergétiques traditionnelles soient devenues des opportunités du fait de leur adaptation. Ce phénomène semble illustrer une persistance des effets du choc initial sur la valorisation à long terme de certains actifs, notamment ceux n'ayant pas intégré de stratégies d'adaptation.

En conclusion de ce scénario de transition désordonnée, les pertes enregistrées par le top 10 Risques apparaissent très tôt, dès les 5 premières années, et se maintiennent à des niveaux élevés sur le long terme. Les émetteurs du Top 10 Risques ne parviennent pas à tirer parti d'une reprise ou d'un repositionnement durable, reflétant un manque d'anticipation ou de capacité d'adaptation à une transition brutale de certains actifs à l'exception des entreprises énergétiques traditionnelles.

Les résultats du top 10 Risques pour le scénario Réchauffement élevé :



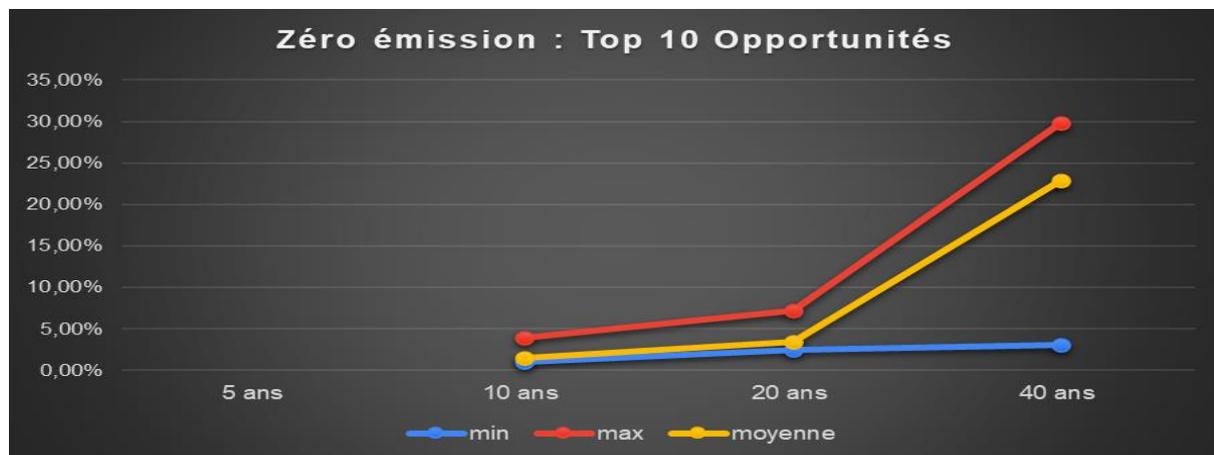
Ce scénario simule un échec global à mettre en œuvre une transition climatique, entraînant un réchauffement significatif de +4,3°C d'ici 2100. Le graphique traduit les pertes attendues par les 10 émetteurs les plus exposés dans un contexte d'intensification progressive des risques physiques.

Les enseignements principaux sont les suivants :

- À 5 ans, les pertes de rémunération moyennes sont faibles mais déjà visibles, malgré l'absence de transition. Cela reflète l'impact des premiers effets physiques, en particulier les événements climatiques extrêmes sur les secteurs vulnérables ;
- Les pertes s'intensifient rapidement à partir de 10 ans, traduisant une détérioration structurelle relativement homogène liée aux effets physiques chroniques (hausse des températures, raréfaction des ressources, perturbations d'approvisionnement) ;
- À 20 ans, la moyenne du Top 10 atteint un niveau de perte significatif avec ce qui confirme l'incapacité croissante des entreprises exposées à maintenir leur rentabilité dans un environnement fortement perturbé ;
- À 40 ans, le scénario devient clairement catastrophique, avec des pertes moyennes proches de -20 % et une valeur minimale dépassant les -50 %. Les entreprises du Top 10, bien qu'issues de secteurs a priori résilients (luxe, santé, consommation), se révèlent incapables de s'adapter aux bouleversements climatiques majeurs ;
- L'amplitude des pertes reste très élevée sur tout l'horizon, en particulier à long terme, indiquant des disparités marquées entre les émetteurs selon leur capacité (ou non) à intégrer l'adaptation physique dans leurs modèles économiques.

En conclusion, dans le scénario de réchauffement élevé, les pertes du Top 10 Risques augmentent fortement avec l'horizon temporel. L'absence de transition pèse lourdement sur la performance des émetteurs, notamment en raison d'une exposition croissante aux risques physiques chroniques. À 40 ans, les pertes deviennent systémiques, traduisant l'effondrement progressif des modèles d'affaires les plus vulnérables au dérèglement climatique.

L'analyse détaillée des principales opportunités (Top 10 Opportunités) se réalise sous deux prismes : Zéro émission et Transition désordonnée. En effet concernant le scénario de réchauffement élevé, aucune opportunité significative n'a été identifiée à cause de l'absence de transition vers une économie bas carbone.



Ce graphique matérialise l'amplitude de gain attendu ainsi que la moyenne arithmétique des gains attendus par le top 10 Opportunités à chaque période.

Les observations principales sont les suivantes :

- Les opportunités sont modestes à 5 ans, avec des rendements positifs mais contenus. Ce phénomène s'explique par le temps nécessaire à la mise en œuvre des politiques de transition et à la maturation des secteurs verts dans un cadre réglementaire encore instable ;
- Dès 10 ans, les effets de la transition commencent à se concrétiser, avec une hausse progressive des rendements des émetteurs les plus alignés avec les objectifs environnementaux, notamment via des obligations durables ou des fonds convertibles ISR ;
- À 20 ans, la moyenne des gains augmente sensiblement, portée par des produits d'investissement verts mieux valorisés. Plusieurs fonds thématiques affichent des rendements supérieurs à +2%, témoignant d'un environnement devenu favorable aux entreprises actives dans la transition écologique ;
- À 40 ans, certaines opportunités deviennent très attractives, avec des émetteurs générant des rendements significatifs (jusqu'à +30 %), traduisant une prime à la durabilité dans un monde stabilisé autour des objectifs de 1,5 °C.

En conclusion, le scénario Zéro émission offre une trajectoire de valorisation croissante pour les émetteurs engagés dans la transition. Les rendements sont faibles à court terme, mais la stratégie d'alignement climatique devient rentable sur le long terme. Ce scénario récompense clairement l'investissement dans des actifs durables et alignés avec les objectifs de décarbonation.

Ce graphique illustre le Top 10 opportunités pour le scénario de transition désordonnée :



Ce scénario repose sur une transition rapide mais désorganisée, provoquant un choc de sentiment brutal. Malgré ce contexte, certaines valeurs profitent de leur positionnement sur la transition durable afin de générer des gains.

Les observations sont les suivantes :

- À 5 ans, les opportunités sont limitées mais bien présentes, avec des émetteurs affichant des rendements positifs proches de +0,4% ;
- Entre 10 et 20 ans, les rendements s'améliorent progressivement, avec une montée régulière des titres ISR, obligations vertes et fonds thématiques bénéficiant d'une revalorisation dans un contexte de marché réorienté vers le climat ;
- À 40 ans, certaines valeurs affichent des gains exceptionnels, démontrant la capacité de certains émetteurs à surperformer sur le très long terme dans un monde où la transition, bien que désordonnée, s'est imposée.
- En conclusion, dans ce scénario, les opportunités émergent plus lentement que celle du scénario Zéro émission mais restent bien présentes. Toutefois, en raison des effets persistants de la crise sur les valorisations globales, mais les actifs résilients (convertibles, obligations ISR, fonds verts) parviennent à générer des performances solides ;

Les émetteurs les mieux alignés avec les thématiques durables profitent de la réorientation structurelle des marchés, malgré un environnement instable. À long terme, ils deviennent des piliers de performance, validant la stratégie d'alignement aux critères climatiques même en cas de transition désordonnée.

En conclusion, cette analyse détaillée du portefeuille de GPM Assurances met en lumière les leviers d'action permettant de renforcer la résilience face aux risques climatiques tout en valorisant les opportunités de transition. Elle permet de définir des orientations stratégiques pour optimiser les choix d'investissement dans un contexte d'évolution climatique incertaine.

Ainsi, à partir des scénarios étudiés et des indicateurs de performance observés, nous retenons les points suivants pour structurer une stratégie d'adaptation climatique efficace :

- Soutenir les titres liés à la finance durable et aux obligations vertes, qui démontrent une capacité à générer de la valeur dans les scénarios de transition ;
- Réduire l'exposition aux entreprises à forte intensité carbone, particulièrement celles du secteur de l'énergie traditionnelle ;

- Maintenir une vigilance sur les grandes capitalisations des secteurs Luxe, Santé, Industrie et Services, dont les performances deviennent plus volatiles à long terme sous l'effet des risques physiques chroniques.

Dans les faits, les recommandations émises par la gestion des risques se résume en 4 consignes :

- Identifier clairement les actifs vulnérables aux risques physiques chroniques (même dans les fonds environnementaux).
- Renforcer les positions sur des entreprises solides en transition énergétique pour profiter des opportunités positives de la transition (actifs verts confirmés).
- Surveiller étroitement les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles particulièrement dans un scénario de transition brutale.
- Éviter absolument l'inaction climatique, qui aboutit à des pertes massives à long terme pour tous les types d'actifs.

XI. Informations sur un plan d'amélioration continue

Afin de renforcer notre stratégie globale concernant la durabilité et au regard de notre maturité croissante, plusieurs domaines clés doivent encore évoluer.

Le plan d'amélioration s'actualise afin de viser à :

1. Étendre le périmètre des actifs analysé (amélioration progressive du taux de couverture d'ici 2026) ;
2. Structurer une approche immobilière, en définissant la chaîne de valeur notamment l'évaluation ESG (finalisation visée fin 2025) ;
3. Passer d'une analyse centrée sur les risques climatiques principaux (transition et risques physiques) à une analyse plus large (analyse environnementale autre que le climat, sociale et de gouvernance)
4. Renforcer la production et la fiabilité des indicateurs environnementaux reflétant l'alignement avec les objectifs de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique, ainsi qu'un éventail d'éléments ESG plus large (social, gouvernance) ;
5. Approfondir le dispositif ORSA (EIRS) afin de mieux intégrer la prise en compte des risques de durabilité à l'Actif ;
6. Détermination de seuils de tolérance et mesures d'atténuation pour l'actif (Formaliser, dans la politique de gestion d'actifs, des limites ou exigences spécifiques afin réduire l'exposition aux risques de durabilité considérés comme majeurs).
7. Définir les ambitions de Groupe Pasteur Mutualité sur la biodiversité.

Les premières avancées de ce plan seront évaluées dès 2025, avec un enrichissement régulier de la démarche à mesure que les données immobilières seront disponibles. L'objectif final consiste à conjuguer la performance financière et la réduction des risques de durabilité, tout en améliorant la résilience de l'entreprise sur le long terme. Pour ce faire, la cohérence des différentes communications réglementaires sur la démarche globale de gestion des risques de durabilité sera poursuivie.

XII. Glossaire

✓ **Accord de Paris :**

Accord climatique international établi en 2015 par les Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Les 194 Parties signataires (195 avec les Etats-Unis, s'étant officiellement retiré en novembre 2020) se sont engagés à 3 objectifs : – un objectif de maintien de la température terrestre globale : « Contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques; » (Art. 2.1a) – un objectif d'adaptation mondial au changement climatique : « Renforcer les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et en promouvant la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire; » (Art. 2.1b) – un objectif relatif à la réorientation des flux financiers : « Rend[re] les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques. » (Art. 2.1c)

✓ **KPI**

Les indicateurs de suivi de performance (Key Performance Indicator) sont des données, exprimées avec une unité de mesure spécifique permettant de calculer la performance, les risques, les opportunités ou les impacts climatiques d'un portefeuille d'investissement (ou d'une entreprise).

✓ **Part brune :**

Part des activités, investissements, et/ou dépenses d'une entreprise ou part des encours d'un portefeuille d'investissements considérée comme non durable sur le plan environnemental. Elle désigne généralement les activités incompatibles avec les objectifs de long-terme de la Transition écologique (climat, biodiversité, économie circulaire).

✓ **Part verte :**

Part des activités, investissements, et/ou dépenses d'une entreprise ou part des encours d'un portefeuille d'investissements considérée comme durable sur le plan environnemental. Alors qu'il n'y avait pas de définition sur ce qui relève d'une activité durable sur ce plan, la Taxonomie européenne actuellement en développement prévoit de standardiser les conditions de durabilité environnementale d'une activité (et sous quelles limites). Elle vise de surcroît à définir la manière dont sera calculée la part verte d'un portefeuille d'investissements, d'un chiffre d'affaires ou des dépenses d'investissements des acteurs financiers et non-financiers.

✓ **TCFD :**

Groupe de travail du Financial Stability Board (le conseil de stabilité financière) du G20. Ce groupe de travail sur les enjeux de transparence climatique, créé Mark Carney ancien gouverneur de la banque centrale canadienne et de la banque centrale britannique, a publié en 2017 ses recommandations finales sur la prise en compte des enjeux et des opportunités climatiques pour les investisseurs (voir ici). Référentiel influent de soft law à l'échelle mondiale, les recommandations de la TCFD (rapport publié en 2017) offrent un cadre volontaire aux entreprises et aux institutions financières pour prendre en compte les risques climatiques et effectuer leurs travaux d'analyse et de reporting climat. Ces recommandations sont construites sous l'angle des risques climatiques et d'une matérialité financière (les incidences des risques climatiques sur l'organisation). Si l'accent est mis sur l'utilisation de scénarios climatiques, dont l'utilisation d'un scénario 2°C ou en dessous (scénarios de transition), les recommandations de la TCFD n'abordent pas les sujets plus récents sur l'évaluation de l'alignement et la mesure des contributions aux objectifs de l'Accord de Paris.

✓ **Scope 1**

Les émissions directes liées à l'activité de l'entreprise (fabrication des produits, déplacements des collaborateurs...).

✓ **Scope 2**

Les émissions indirectes résultant de l'utilisation d'énergie par l'entreprise. Ce sont principalement les émissions liées à la consommation d'électricité comme les émissions de CO2 issues de la production de cette électricité par une centrale à gaz par exemple.

✓ **Scope 3**

Les émissions indirectes issues de la chaîne d'approvisionnement, de la distribution, de l'utilisation des produits par les utilisateurs finaux et des déchets générés par la fin de vie de ces produits